



Rapport d'activité

Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges

2022



Le mot de la présidente

Depuis deux ans, les élus et agents ont œuvré pour rétablir la situation de la communauté de communes. Je vous annonce que ce travail sérieux et engagé a permis d'obtenir des résultats positifs et fortement encourageants que le contenu des articles à venir ne manqueront pas d'illustrer. De plus, avec un contexte sanitaire favorable, les activités assumées par la collectivité sont revenues à la normale.

Ces deux facteurs ont permis de garantir aux habitants des services de qualité, toujours plus sollicités : l'augmentation avérée de la fréquentation de France Service, de la piscine, des manifestations et des spectacles proposés en témoigne. Le bilan d'activités de l'office du tourisme reflète cette tendance avec l'accroissement du nombre de vacanciers sur notre territoire. De nouveaux investissements tels que la réfection totale ou partielle de voies communautaires ou reprise de toiture de bâtiments à vocation économique attestent également ce retour à une meilleure santé financière.

Comme constaté au niveau national, un sursaut économique a imprimé notre territoire. En effet, de nouveaux artisans se sont installés et des industriels implantés de longue date ont souhaité investir massivement in situ. La communauté de communes les a volontairement soutenus et accompagnés. D'ailleurs, la zone d'activités de Laveline-devant-Bruyères est en passe d'être occupée totalement.

Toutefois, les élus, en toute responsabilité, devront faire face à des sujets plus sensibles, qui feront l'objet de réflexions poussées et engagées : l'assainissement collectif et la prise de compétence eau qui, selon la législation actuelle, sera transférée à la communauté de communes au 1er janvier 2026.

Ce bilan à mi-mandat est prometteur et invite à envisager l'avenir plus sereinement. Des réflexions et objectifs politiques seront définis cette année pour identifier des projets structurants en associant élus et habitants, tout en tenant compte des nouveaux défis environnementaux qui se profilent.

L'avenir nous appartient et nous devons agir (ou anticiper ou proactif) pour ne pas subir.

Virginie GREMILLET



Sommaire

La Communauté de Communes

Origine	p.4
Les compétences	p.5
Le conseil communautaire et les commissions	p.8
Ressources Humaines	p.11

Chiffres clés du budget

Budget principal	p.12
Présentation globale de tous les budgets	p.15
Principales dépenses par nature	p.16
Evolution de la fiscalité	p.17
Endettement	p.18

Aménagement de l'Espace et environnement

Education à l'environnement et au développement durable.....	p.19
Trame verte bleue noire et atlas de la biodiversité	p.21
Coordination SMMA (Syndicat Mixte Moselle Amont)	p.22
Accompagnement des communes vers le zéro pesticides	p.23
Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)	p.26
Animation du contrat de Territoire Eau et Climat 2021-2024	p.27
Préservation et restauration des Zones Humides bassin Mortagne ..	p.28
GEMAPI Arentèle	p.29
Friche de Beauménil	p.30

Economie et tourisme

Les aides aux entreprises	p.31
Accompagnement personnalisé des entreprises	p.32
ZAE de Laveline devant Bruyères	p.33
programme Bourg-centre/Petites Villes de Demain	p.34
Tourisme	p.35
Aire d'accueil et de services camping-cars de Docelles	p.36
Entretien des sentiers de randonnées	p.36

Affaires sociales

Le relais petite enfance (RPE)	p.37
Portage de Repas	p.39
France Services	p.40
Conseiller Numérique France Service à Bruyères et Docelles	p.42
Transport solidaire	p.43
Téléalarme.....	p.43
Formation BAFA BAFD	p.44
La Convention Territoriale Globale (CTG).....	p.45
Soutien aux associations	p.46

Communication, promotion, culture

Piscine	p.49
Ecole des Arts, Vallons des Vosges (EAVV)	p.50
Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturel (CTEAC)	p.53

Travaux

Assainissement.....	p.56
Entretien de la Voirie	p.62

Origine

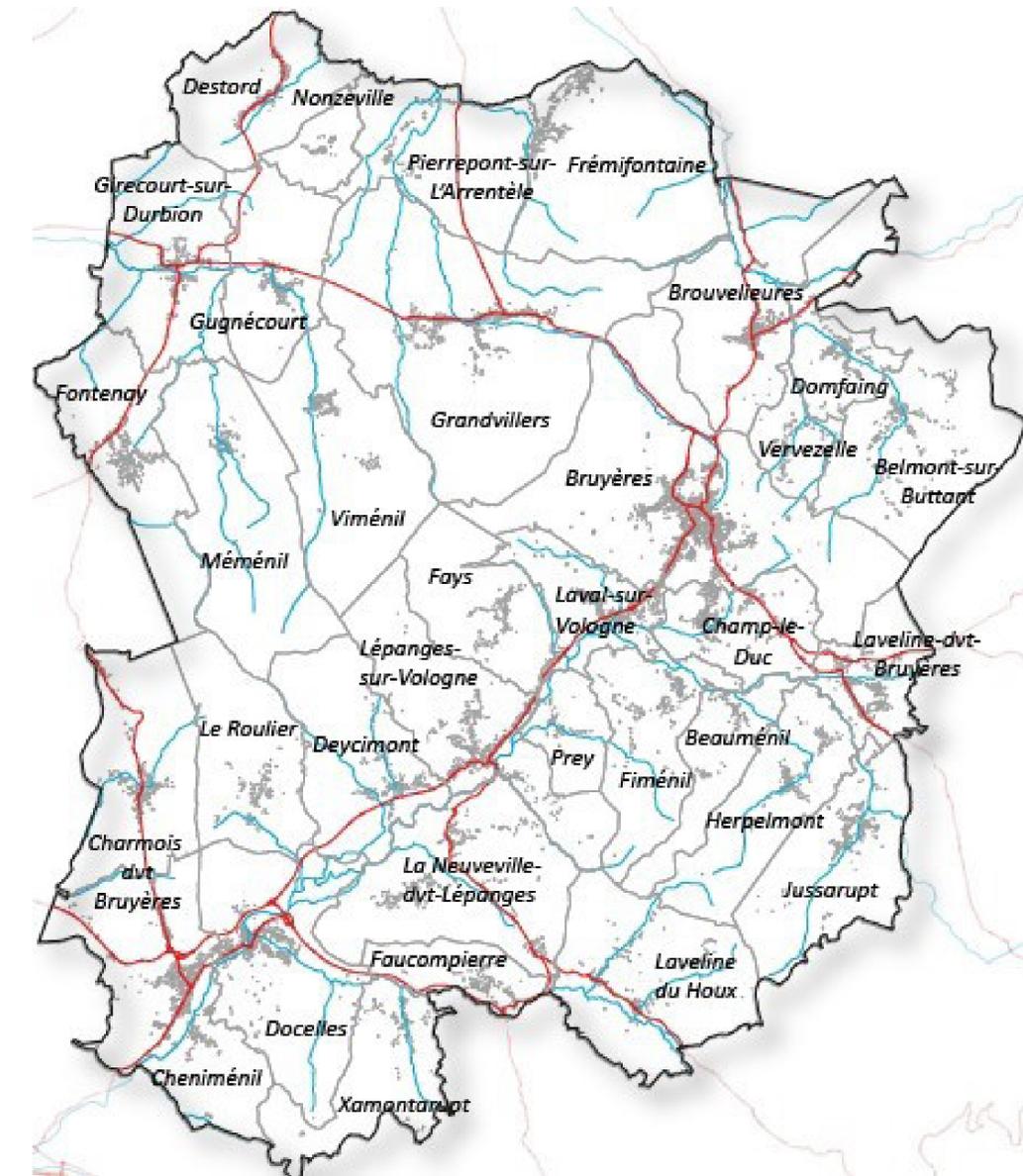
La Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges (CCB2V) fut créée en janvier 2014 par la fusion des Communauté des Communes ADP, canton de Brouvelieures et Vallée de la Vologne, et l'ajout de trois Communes isolées Aumontzey, Herpelmont et Jussarupt.

Elle se composait alors de 41 communes représentant 17 775 habitants. Son périmètre a évolué en janvier 2017 avec le départ des communes de Dompierre, Padoux et Sercoeur qui ont rejoint la Communauté d'Agglomération d'Epinal et avec le départ de la commune de Aumontzey qui, avec la commune de Granges-sur-Vologne, a décidé de créer la commune nouvelle Granges-Aumontzey.

En janvier 2018, le périmètre de la CCB2V a subi une nouvelle évolution avec le départ vers la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié des communes de Bois-de-Champ, Mortagne et Les Rouges-Eaux. La CCB2V compte aujourd'hui 34 communes et 15 116 habitants. Elle a été constituée pour construire un projet commun de développement.

Ses principales compétences sont le développement économique, l'aménagement du territoire, l'environnement, le cadre de vie, les services à la population, la voirie intercommunale et l'assainissement.

Le siège de la Communauté de communes se situe 4, rue de la 36e division US à Bruyères.



Les compétences

Aménagement de l'espace

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Trame verte et bleue
- Education à l'environnement et au développement durable
- Zéro phyto
- Atlas biodiversité
- Organisation de manifestations sur la sensibilisation à la préservation de l'environnement

Politique du logement et du cadre de vie

- Adhésion au programme « Habiter Mieux » porté par le PETR de la Déodatie
- Participation au projet « Petite Ville de Demain » de Bruyères

Gestion des Milieux aquatiques et Prévention des inondations (GEMAPI)

- Restauration, entretien et valorisation des Cours d'eau de la Vologne et du Durbion
- Etudes sur les Zones humides et les Milieux aquatiques



Les compétences

Economie

- Gestion et commercialisation de la Zone d'activités de Laveline-devant-Bruyères
- Orientation et information des créateurs d'entreprise et des porteurs de projet
- Aide aux entreprises (Aide coup de pouce, Aide à l'immobilier d'entreprises, - Dispositif économie de proximité, Bâtiments relais, Location de locaux aux entreprises)

Economie touristique

- Création de l'Office de Tourisme Bruyères, Vallons des Vosges
- Création, gestion et entretien des circuits et parcours de randonnées : VTT-VTC et randonnées pédestres
- Création et gestion de l'Aire de camping-car de Docelle

Gens du voyage

Seuls les EPCI comportant au moins une commune de plus de 5 000 habitants sont concernés par cette compétence. La CCB2V ne disposant pas sur son territoire d'une commune de plus de 5 000 habitants, ne met pas en œuvre cette compétence, bien qu'elle figure dans ses statuts.



Les compétences

Assainissement collectif

- Gestion du service d'assainissement collectif des eaux usées comprenant la collecte, le transport, le traitement ainsi que l'entretien des équipements, les études et la réalisation des travaux (Hors réseaux d'eaux pluviales)

Assainissement non collectif

- Contrôle, études, entretien (vidanges de fosses), travaux de réhabilitation des systèmes d'assainissement autonome
- Adhésion au SDANC pour la partie liée au contrôle

Aménagement et entretien des voies communales classées d'intérêt communautaire

Collecte et traitement des déchets des ménages

et déchets assimilés

- Adhésion au SICOVAD

Actions sociales d'intérêt communautaire

- Gestion d'un service de portage de repas à domicile
- Gestion d'un Relais Petite Enfance
- Actions permettant le maintien des personnes âgées à domicile
- Gestion de l'École des Arts Vallons des Vosges : école de musique, théâtre et danse
- Réhabilitation et gestion de la piscine communautaire Roger Mercier de Bruyères
- Aide au financement du BAFA et du BAFD
- Organisation d'actions ludiques, culturelles, sportives et de formation pour tout public
- Gestion de deux Maisons France Services : Bruyères et Docelles



Le conseil communautaire et les commissions

Le conseil communautaire

Le conseil communautaire est composé de 55 membres titulaires et 21 suppléants, représentant les communes membres, et désignés au sein de leurs conseils municipaux.

Répartition par communes :

- 9 délégués pour la commune de Bruyères
- 3 délégués pour la commune de Cheniménil
- 2 délégués pour les communes de Docelles, Lépages-sur-Vologne, Grandvillers, Laval-sur-Vologne, Laveline-devant-Bruyères, Champ-le-Duc, La Neuveville-devant-Lépages, Frémifontaine, Fontenay, Brouvelieures et Charmois-devant-Bruyères
- 1 délégué (plus un suppléant) pour toutes les autres communes

L'Exécutif

Le 16 juillet 2020, les délégués communautaires ont élu 1 Président et 5 Vice-présidents. Ils constituent l'exécutif de la Communauté de Communes. Ils se réunissent chaque semaine pour organiser la représentation de la Collectivité dans les diverses réunions et échanger des informations sur l'actualité du territoire. Chaque vice-président, président d'une commission, est en relation quasi quotidienne avec les responsables des services dont il a la responsabilité.

Le bureau communautaire

Le bureau communautaire est composé de 17 membres :

- La Présidente
- Les 5 vice-présidents
- 11 délégués titulaires

Le bureau communautaire s'est réuni 8 fois en 2022 pour préparer les séances du conseil communautaire et a adopté 97 délibérations.

Les Commissions

Les commissions couvrent les compétences exercées par la CCB2V. Elles sont composées d'élus communautaires et municipaux. Elles sont un espace de travail et de concertation permettant une participation plus large. En amont des réunions du Conseil Communautaire, elles fixent les orientations et facilitent ainsi la prise de décision par l'assemblée.



Composition du conseil communautaire

Exécutif

Virginie Gremillet - **Présidente**

Michel HOUOT
1er Vice-président
Finances - économie - tourisme

Pascale FETET
2ème Vice-présidente
Environnement

Claude HUSSON
3ème Vice-président
Travaux - Assainissement - Voirie

Jean-Louis MENTREL
4ème Vice-président
Communication - Promotion - Culture

Marie-José DARTOIS
5ème Vice-présidente
Service à la pers. et aux communes

<p>BEAUMENIL Odile SEURET - Titulaire Jean-Luc DEBRUYNE - Suppléant</p>	<p>BELMONT-SUR-BUTTANT Bernadette POIRAT - Titulaire Marie-Jeanne MOUZON - Suppléante</p>	<p>BROUVELIEURES Anne-Marie De SOUSA - Titulaire Roger BEDEL - Titulaire</p>	<p>BRUYERES Denis MASY - Titulaire, Pascale FETET - Titulaire, Joëlle MANGIN - Titulaire, Marital HILAIRE - Titulaire, Jean-Albert HABY - Titulaire, Céline LECOMTE - Titulaire, Daniel RUZZIER - Titulaire, Ludovic DURAIN - Titulaire, Elisabeth CHRISTOPHE - Titulaire</p>		
<p>CHAMP-LE-DUC Jean-Louis MENTREL - Titulaire Olivier BOON - Titulaire</p>	<p>CHARMOIS-DVT-BRUYERES Patrick MOULIN - Titulaire Pascale VOUKTCHEVITCH - Titulaire</p>	<p>CHENIMENIL Joël MANGEL - Titulaire Laetitia COLOMBIER - Titulaire Christian BISTON - Titulaire</p>	<p>DESTORD Michel HOUOT - Titulaire Jean-François BAROTTE - Suppléant</p>	<p>DEYCIMONT Eric AUBRY - Titulaire Michel CHASSARD - Suppléant</p>	<p>DOCELLES Alain WOIRGNY - Titulaire Béatrix LETOFFE - Titulaire</p>
<p>DOMFAING Alain CHARLES - Titulaire Nathalie STRABACH - Suppléante</p>	<p>FAUCOMPIERRE Michel PARADIS - Titulaire Céline COUVAL - Suppléante</p>	<p>FAYS Anne-Marie HUERTAS - Titulaire Jean-Paul REGOURDAL - Suppléant</p>	<p>FIMENIL Lionel STICKEIR - Titulaire Gilbert PIERRAT - Suppléant</p>	<p>FONTENAY Jérôme POIFOULOT - Titulaire Jean-François GUILLOT - Titulaire</p>	<p>FREMIFONTAINE Guy DELAITE - Titulaire Christophe FIQUEMONT - Titulaire</p>
<p>GIRECOURT-SUR-DURBION Catherine HOLVECK - Titulaire Fabien DELOR - Suppléant</p>	<p>GRANVILLERS Charles SCHLACHTER - Titulaire Gérard HATTON - Titulaire</p>	<p>GUGNECOURT Lucien DEBLAY - Titulaire Cyril JACQUEMET - Suppléant</p>	<p>HERPELMONT Raphaël MANGIN - Titulaire Michel GREVISSE - Suppléant</p>	<p>JUSSARUPT Marie-José DARTOIS - Titulaire Gilles BURTON - Suppléant</p>	<p>LANEUVEVILLE-DVT-BRUYERES Damien ADAM - Titulaire Christelle BLEEKER - Titulaire</p>
<p>LAVAL-SUR-VOLOGNE Stéphane PAUCHARD - Titulaire Marie-Thérèse BONATO - Titulaire</p>	<p>LAVELINE-DVT-BRUYERE Allégra FLEURENCE - Titulaire Patrick NOURDIN - Titulaire</p>	<p>LAVELINE-DU-HOUX Pascal PARMENTELAT - Titulaire Evelyne REBOUL - Suppléante</p>	<p>LE ROULIER-DVT-BRUYERES Marie-Rose JACQUES - Titulaire Virginie DONADEÏ - Suppléante</p>	<p>LEPANGES-SUR-VOLOGNE Virginie GREMILLET - Titulaire Philippe PARADIS - Titulaire</p>	<p>MEMENIL Jean-Charles COLLOT - Titulaire Florent LHUILLIER - Suppléant</p>
<p>NONZEVILLE Ludovic DIDIERJEAN - Titulaire Emmanuel LEONARD - Suppléant</p>	<p>PIERREPONT-SUR-L'ARENTELE Claude HUSSON - Titulaire Frédéric CLADIDIER - Suppléant</p>	<p>PREY Francis HAAS - Titulaire Fabien WOERNER - Suppléant</p>	<p>VERVEZELLE Yannick DIDELOT - Titulaire Didier VERPOEST - Suppléant</p>	<p>VIMENIL Nadine MEREY - Titulaire Stéphane RITZENTHALER - Suppléant</p>	<p>XAMONTARUPT Emmanuel PARISSÉ - Titulaire Frédérique MOULIN - Suppléante</p>

Composition des commissions

<p>Finances, économie et tourisme Michel HOUOT Vice-président - Maire de Destord</p>	<p>Environnement Pascale FETET Vice-présidente - 1ère adjointe de Bruyères</p>	<p>Communication, promotion et culture Jean-Louis MENTREL Vice-Président - Maire de Champ-le-Duc</p>
<p>Virginie GREMILLET Pascale FETET Jean-Louis MENTREL Claude HUSSON Marie-José DARTOIS Martiel HILAIRE Pascal PARMENTELAT Stéphane PAUCHARD</p>	<p>Virginie GREMILLET Michel HOUOT Jean-Louis MENTREL Claude HUSSON Marie-José DARTOIS Sandrine REMY Patrick MOULIN Stéphane RITZENTHALER</p>	<p>Virginie GREMILLET Michel HOUOT Pascale FETET Claude HUSSON Marie-José DARTOIS Joëlle MANGIN Gérard VILLEMIN Pascale VOUKTCHEVITCH</p>
<p>Travaux, Voirie et Bâtiments Claude HUSSON Vice-Président - Maire de Pierrepont-Sur-l'Arentèle</p>	<p>Services à la Personne et aux Communes Marie-José DARTOIS Vice-Présidente - 1ère adjointe à Jussarupt</p>	<p>Assainissement Claude HUSSON Vice-Président - Maire de Pierrepont-Sur-l'Arentèle</p>
<p>Virginie GREMILLET Michel HOUOT Pascale FETET Jean-Louis MENTREL Marie-José DARTOIS Christian BISTON Gérard JACOBBERGER Eric AUBRY</p>	<p>Virginie GREMILLET Michel HOUOT Pascale FETET Jean-Louis MENTREL Claude HUSSON Gérard VILLEMIN Valérie GREMILLET Anne HISLER</p>	<p>Virginie GREMILLET Alain CHARLES Franck DELACOUR Fleurence ALLEGRA Joël MANGEL Raphaël MANGIN Denis MASY Jean-Louis MENTREL Marie-José MICAUX Odile SEURET</p>
<p>Denis BERNARD Philippe PARADIS Stéphane PAUCHARD Denis MASY Francis HAAS Joël MANGEL Damien ADAM</p>	<p>Céline LECOMTE Evelyne REBOUL Pascal POIROT Laetitia COLOMBIER Anne-Marie HUERTAS Gilbert PIERRAT</p>	<p>Philippe PARADIS Stéphane PAUCHARD Alain WOIRGNY Damien ADAM Christian VIRY Michel GREVISSE Armelle HUMBERT TASSIN Anne-lise LARRIERE Maxime MOUNOT Daniel RUZZIER</p>

Ressources humaines

Au 31 décembre 2022, pour mettre en œuvre les compétences et les actions de la CCB2V, l'équipe politique s'appuie sur une équipe de 42 agents représentant 32.37 équivalents temps plein (ETP) dont :

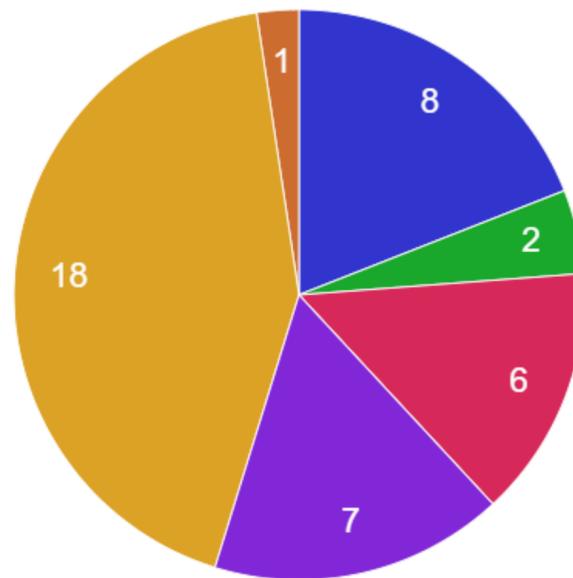
- 30 agents titulaires (26.14 ETP)
- 12 agents contractuels (6.23 ETP)

En 2022, les services se sont vus renforcés par le recrutement de 6 agents :

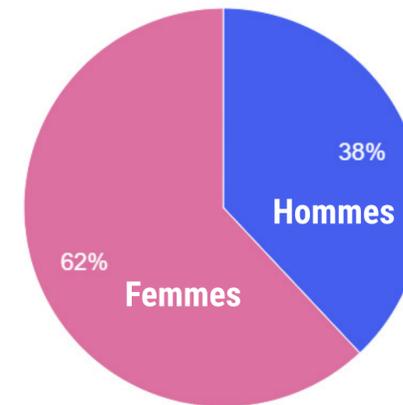
- Services à la population : 1 agent en contrat de projet, et 1 agent remplaçant
- Communication, Promotion, Culture : 3 agents (1,55 ETP)
- Economie, Tourisme : 1 agent (1 ETP)

L'équipe se compose comme suit :

- Administratif : 8 agents (6.49 ETP)
 - Environnement : 2 agents (2 ETP)
 - Travaux, Assainissement : 6 agents (5.53 ETP)
 - Services à la population : 7 agents (3.30 ETP)
 - Communication, Promotion, Culture (dont piscine et EAVV) : 18 agents (14.05 ETP)
 - Economie, Tourisme : 1 agent (1 ETP)
- (Certains agents travaillent dans plusieurs services)

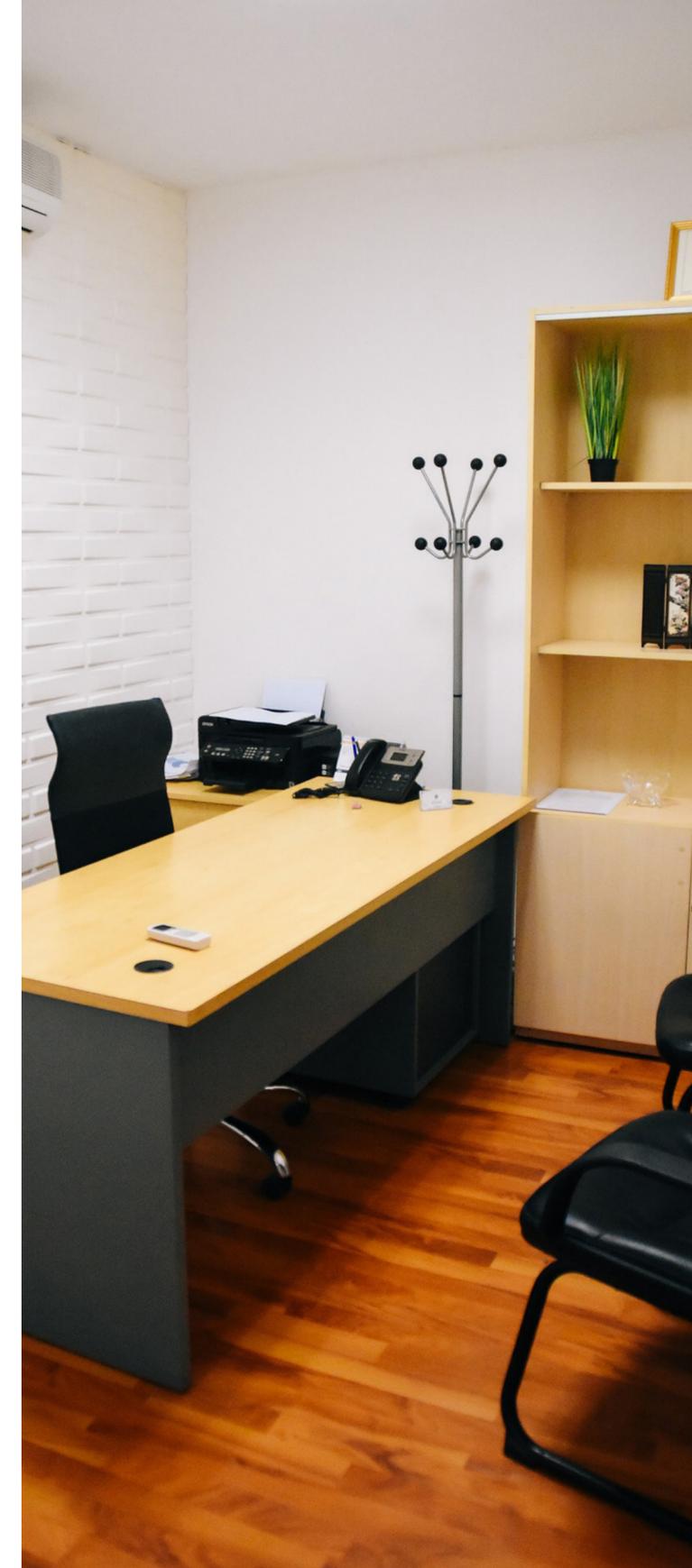


Répartition hommes/femmes en % au 31.12.2022 :



Effectif par pôle en ETP

- Administratif
- Environnement
- Travaux, assainissement
- Services à la population
- Communication, Promotion, Culture (dont piscine et EAVV)
- Economie, Tourisme



Le budget principal

Le budget de la CCB2V comprend le budget principal et 4 budgets annexes : Repas, Assainissement, Bâtiments économiques et Lotissement ZAE de Laveline-devant-Bruyères.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes totales propres à l'exercice 2022 s'élèvent à 5 693 853 €.

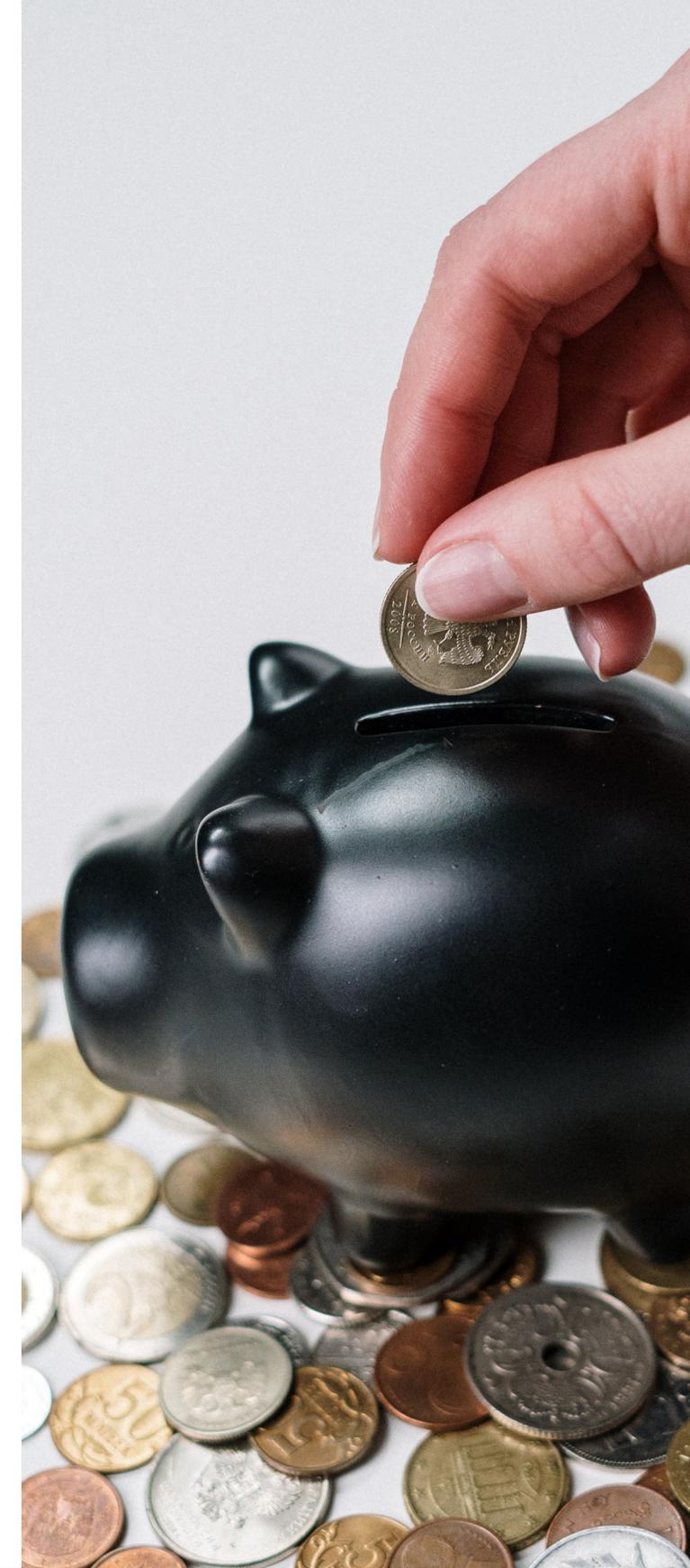
Les recettes réelles de fonctionnement sont constatées à 5 681 250 €.

Les recettes de fiscalité s'élèvent à 4 233 200 €, soit 74 % des recettes de fonctionnement.

Le montant de la fiscalité reversée aux communes et à l'Office de Tourisme, (système de fiscalité professionnelle unique) s'élève à 1 251 466 € et 1 086 117 € collectés au titre de la TEOM sont reversés au SICOVAD.

Les dotations de l'Etat et les subventions d'un montant de 1 112 576 € représentent 19 % des recettes de fonctionnement.

	BP 2022	CA 2022
Autres produits de gestion courante et exceptionnels	0.00 €	0.73 €
Dotation de l'Etat et subventions	1 122 452.01 €	1 112 576.93 €
Produits des activités	235 364.05 €	212 327.33 €
Impôts et taxes	4 204 118.45 €	4 233 200.94 €
dont reversés au SICOVAD	1 200 000,00 €	1 086 117.00 €
dont reversés aux Communes et à l'OT	1 361 466.00 €	1 361 466.00 €
Atténuation de charges	35 000.00 €	72 964.04 €
Produits exceptionnels	0.00 €	50 180.19 €
Total recettes réelles de fonctionnement	5 596 934.51 €	5 681 250.16 €



Le budget principal

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses totales sont constatées à 5 389 818 €.
Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 4 796 617 €.

	BP 2022	CA 2022
Charges à caractère général	1 832 291.40 €	1 649 092.45 €
Charges de personnel	1 434 900.00 €	1 390 274.51 €
Atténuation de produits reversements de fiscalité	1 400 135.26 €	1 400 135.26 €
Autres charges de gestion courante	349 164.00 €	333 302.75 €
Charges financières	23 615.61 €	23 614.95 €
Charges exceptionnelles	3 000.00 €	198.00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 043 106.27 €	4 796 617.92 €

La capacité de désendettement

La diminution de l'encours de la dette corrélée à l'augmentation de la capacité d'autofinancement permet de réduire la durée nécessaire au remboursement de la dette. On passe ainsi d'une capacité de désendettement de 14 années en 2020 à 3 années en 2022.

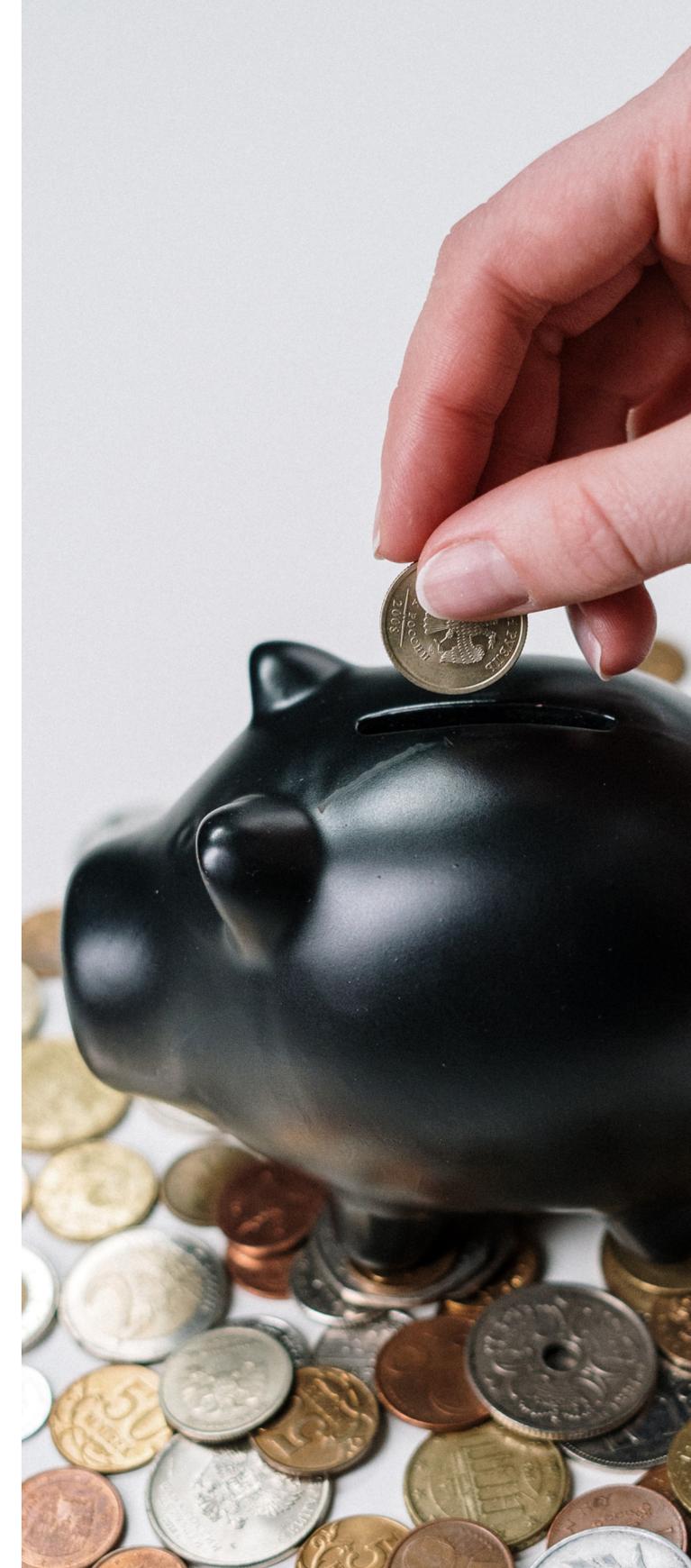
Le financement des investisseurs

Les dépenses d'équipement (hors remboursement du capital de la dette) sont constatées à hauteur de 680 099.57 €.

Les ressources propres d'investissement s'élèvent à 468 044.92 € :

- Subventions d'équipement : 407 284.19 €
- FCTVA : 57 196.75 €
- Opération sous mandat : 3 563.98 €

Le solde d'exécution de la section d'investissement reporté de l'année 2021 est excédentaire de 219 737.37 €.



Le budget principal

L'épargne

884 632 € d'épargne brute (soit un taux d'épargne brute de 15.6% contre 14.5 % l'an dernier)

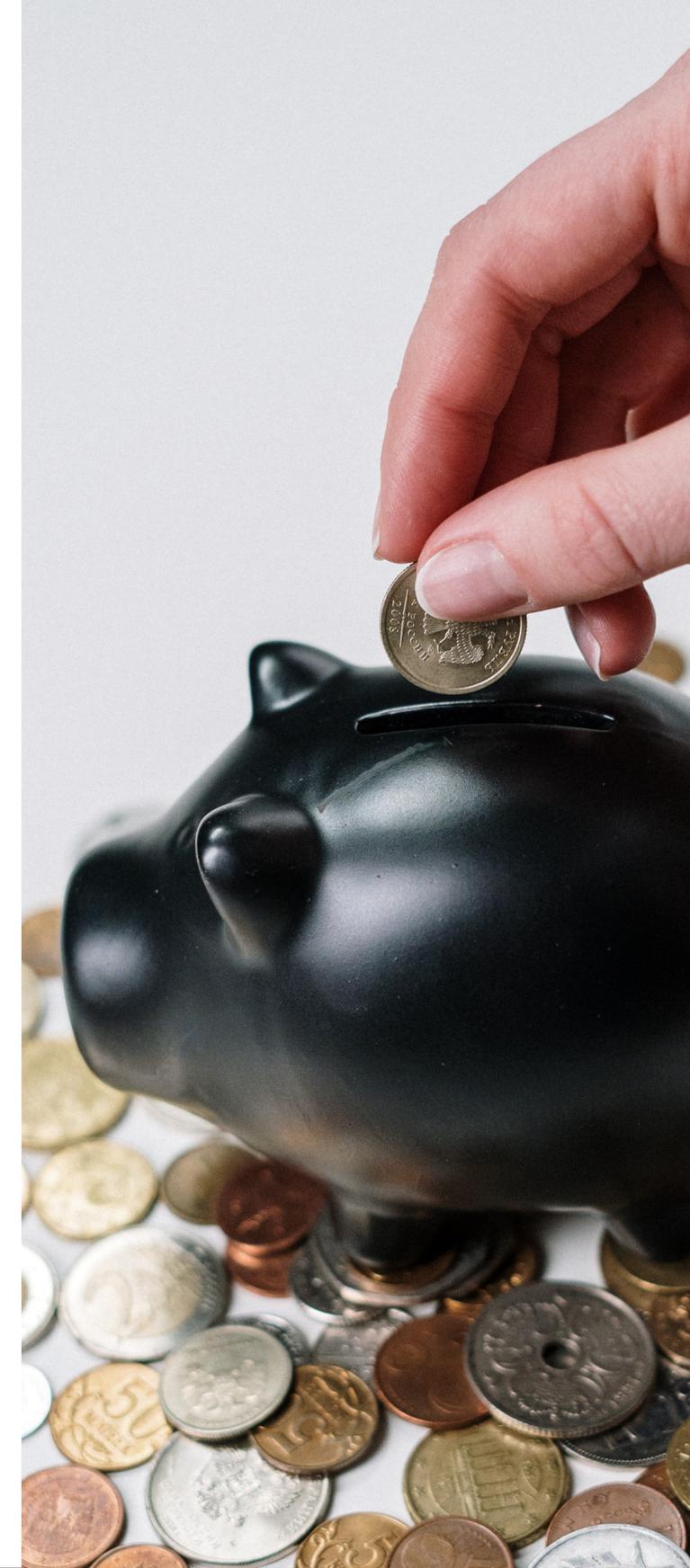
218 431 € de remboursement du capital de la dette

Ce qui donne pour résultat une **épargne nette de 666 202 €**

La capacité d'autofinancement (CAF) brute de la Communauté de communes augmente entre 2020 et 2022 et se conforme au standard des collectivités de même taille. Cette évolution favorable s'explique par une hausse des recettes de fonctionnement (liées notamment à l'augmentation des taux d'imposition, des bases fiscales et des recettes de la piscine avec une ouverture de l'équipement sur l'entièreté de l'année 2022).

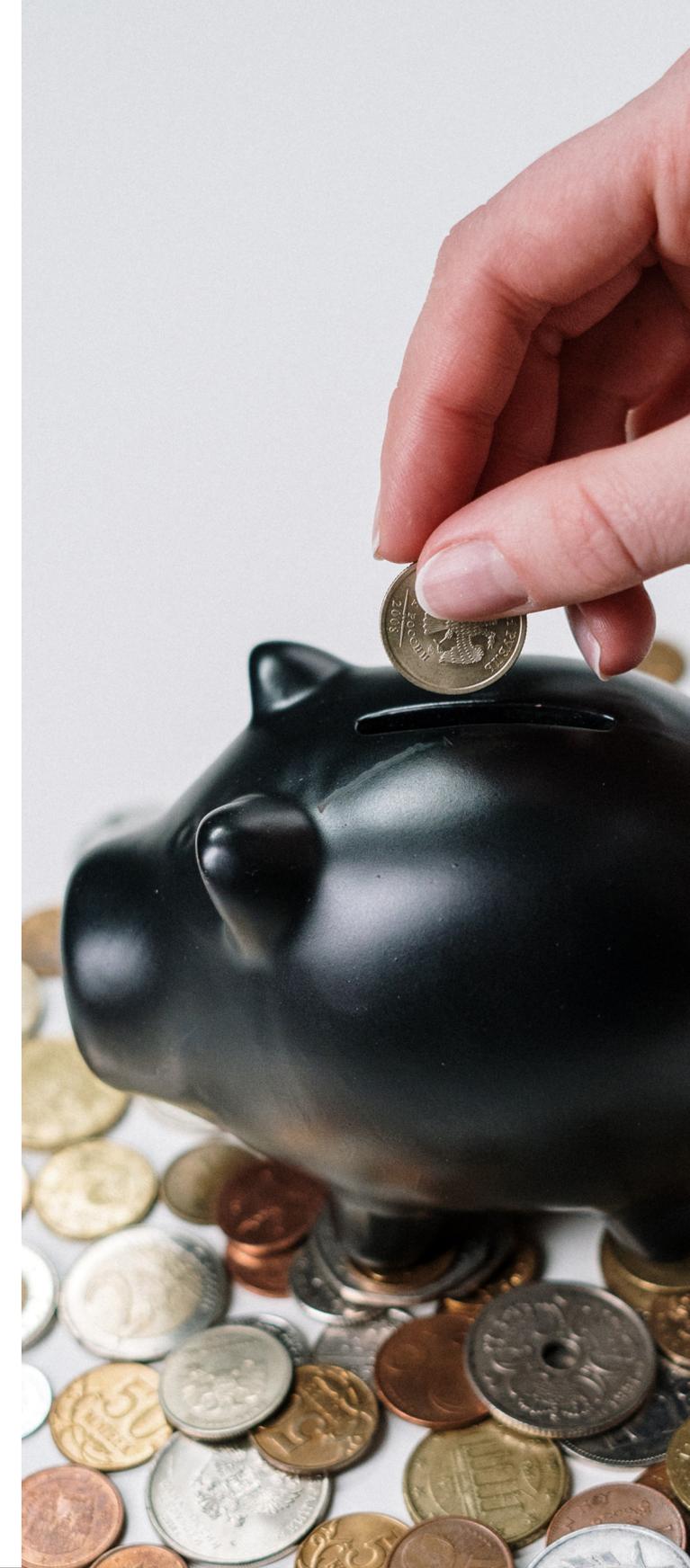
Celle-ci a augmenté trois fois plus que les charges de fonctionnement sur la même période. Ces dernières ont, quant à elles, peu évoluées sur les trois dernières années notamment grâce à une gestion rigoureuse des dépenses conduisant au non remplacement de personnels mutés dans d'autres structures. Le cumul de ces actions a permis d'assainir rapidement la situation financière. Entre 2020 et 2022, les recettes réelles de fonctionnement ont ainsi augmenté de + 940 000€ alors que les charges courantes de fonctionnement de + 330 000 €.

La CAF nette est en hausse proportionnelle par rapport à la CAF brute. Elle augmente de 141 062 € par rapport à l'an dernier. Ce phénomène est également liée à la diminution de l'encours de la dette. Celui-ci passe de 2 900 554 € en 2020 à 2 467 055 € en 2022 soit une diminution de 433 500€ sur 3 ans. Ainsi sur les résultats de l'exercice 2022, 12% des recettes de fonctionnement peuvent être consacrées pour des projets d'investissement, après remboursement des emprunts. La CAF nette 2022 est conforme au standard des collectivités de même taille.



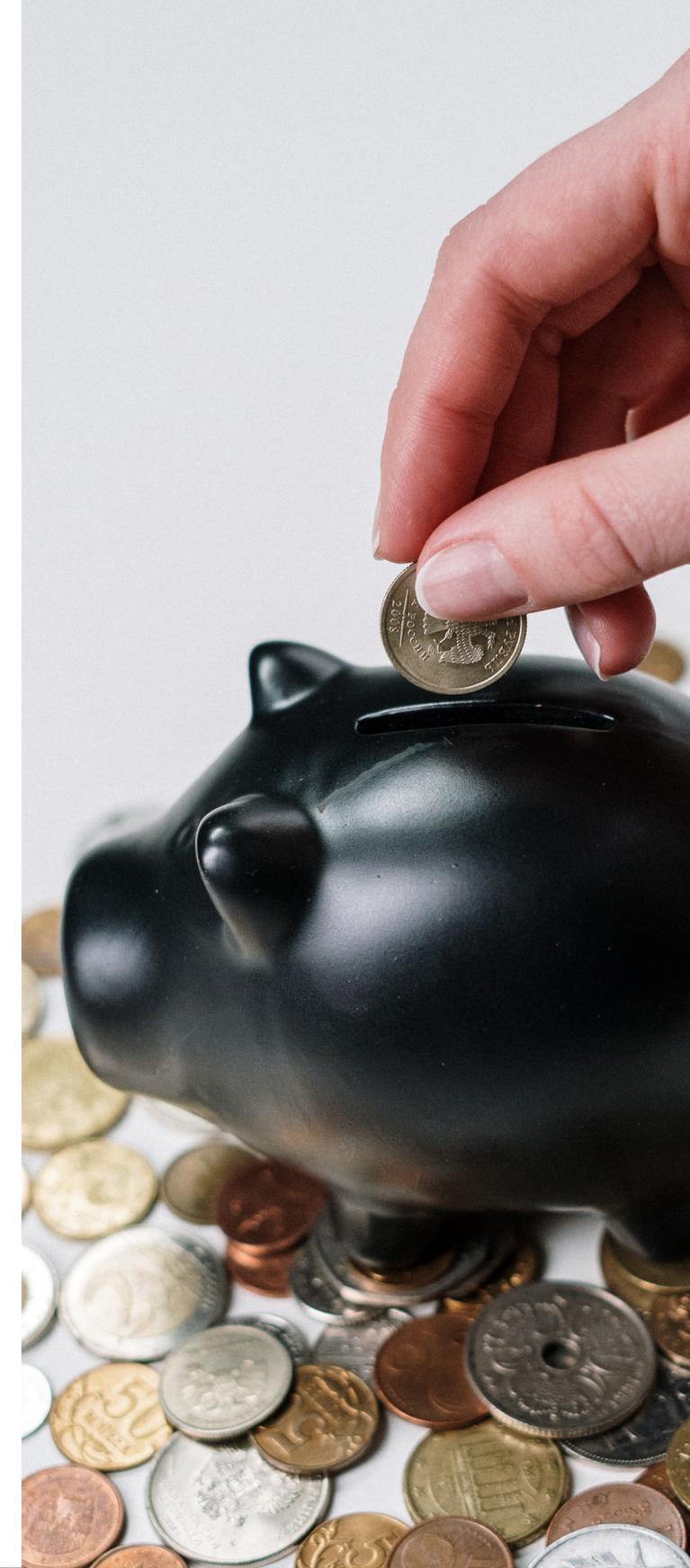
Présentation globale des tous les budgets de la Communauté de Communes

	Budget Principal	Budget Assainissement	Budget Repas	Budget Bâtiments Economiques	Budget ZAE Laveline
Fonctionnement					
Dépenses totales	5 389 818 €	1 038 298 €	248 134 €	42 968 €	96 630 €
Recettes totales	5 721 120 €	1 160 607 €	248 891 €	169 029 €	72 078 €
Résultat comptable	331 302 €	122 309 €	757 €	1261 €	-24 552 €
Investissement					
Dépenses totales	911 133 €	1 023 675 €	0 €	191 409 €	43 977 €
Recettes totales	1 280 983 €	932 487 €	8 253 €	74 198 €	96 630 €
Résultat	369 850 €	-91 188 €	8 253 €	117 211 €	52 653 €
Résultats de l'exercice 2022	701 152 €	31 121 €	9 010 €	243 272 €	28 100 €



Les principales dépenses par nature sur l'ensemble des budgets (hors personnel)

	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement
Gestion des déchets	1 086 117 €	
Assainissement	1 038 298 €	1 023 675 €
Seniors	248 168 €	
Piscine	269 168 €	15 482 €
Développement touristique (dont Office)	114 252 €	5 733 €
Développement économique	143 211 €	241 173 €
Voirie intercommunale	62 705 €	359 641 €
Affaires Sociales, dont France Services	36 464 €	
Habitat Energie	23 150 €	39 300 €
Environnement	256 €	50 451 €
Petite Enfance jeunesse	5 201 €	3 860 €
EAVV	5 517 €	
Développement culturel	29 819 €	
GEMAPI	74 242 €	12 546 €
Numérique	0	173 020 €



Evolution de la fiscalité

Les taux de fiscalité directe locale

Les produits de la fiscalité directe locale sont constitués des taxes pour lesquelles la CCB2V dispose d'un pouvoir de fixation du taux. Le Conseil Communautaire vote chaque année les taux d'imposition.

	Taux d'imposition 2022	Produit fiscal de référence
Taxe foncière bâti	5,86 %	684 448 €
Taxe foncière non bâti	9,50 %	57 190 €
Cotisation foncière des Entreprises	21,89 %	557 101 €

En 2022, le Conseil Communautaire a maintenu les mêmes taux d'imposition pour les ménages et a porté le taux de CFE de 20,44% à 21,89%, restant ainsi l'intercommunalité avec le taux de CFE le plus bas du département*.

*Des intercommunalités en Fiscalité Professionnelle Unique.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

La CCB2V délègue au SICOVAD la compétence de gestion des ordures ménagères. Le financement de ce service est assuré par la Taxe d'Enlèvement des ordures Ménagères (TEOM) dont le taux est voté chaque année par le Conseil Communautaire. Pour 2022, les élus ont décidé d'appliquer les taux retenus par le SICOVAD. Le Comité syndical du SICOVAD a instauré un zonage de taxe d'enlèvement des ordures ménagères apprécié en fonction des conditions de réalisation du service et de son coût.

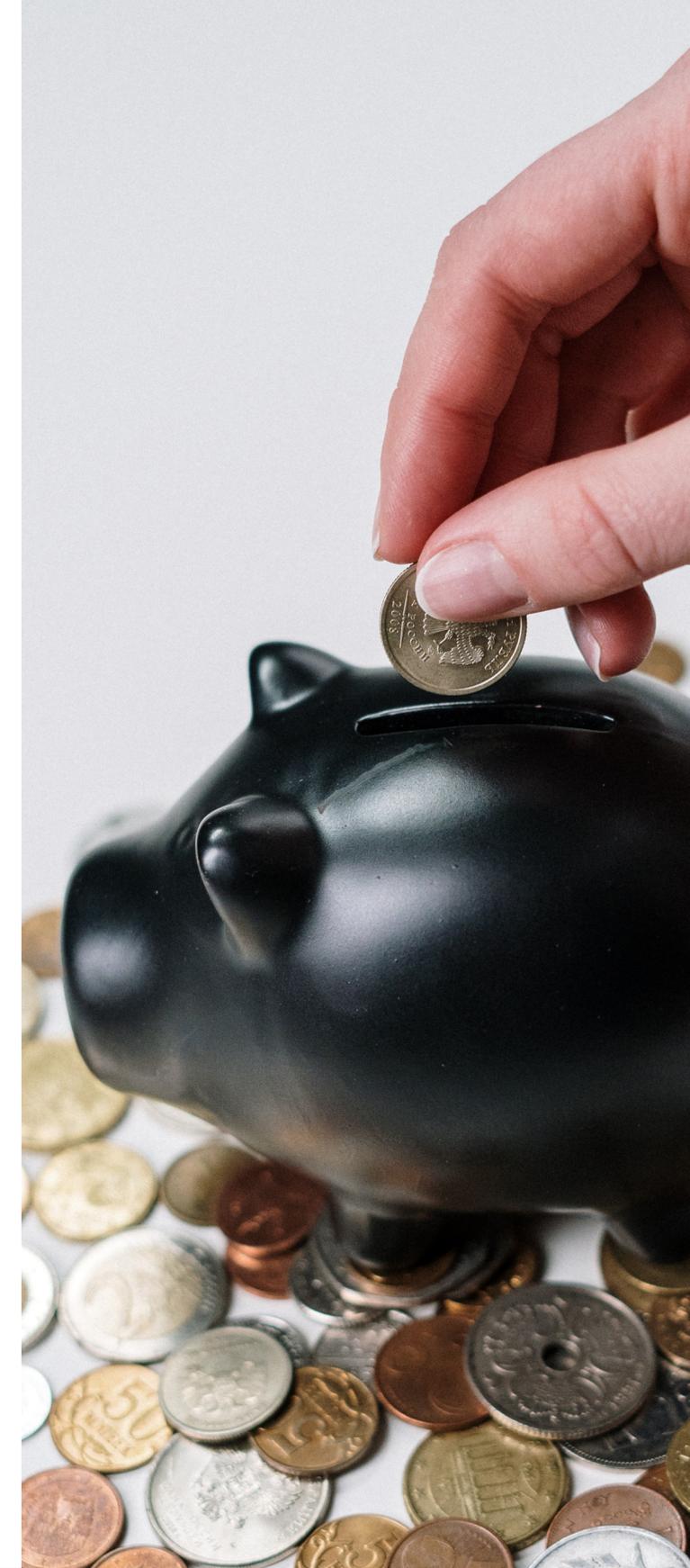
La répartition des communes de la CCB2V est la suivante :

- Zone 2 : Bruyères Taux applicable : 9,33%
- Zone 3 : les autres communes Taux applicable : 10,62%

La CCB2V reverse la TEOM au SICOVAD. Montant perçu en 2022 = 1 086 117 €

La taxe GEMAPI

Instituée par délibération en 2021, la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) a été mise en oeuvre en 2022. Le produit attendu au titre de celle-ci a été défini à 89 761€. Ce montant correspond à une estimation du coût restant à la charge de la CCB2V pour la mise en oeuvre de cette compétence lissé sur trois exercices comptables.



L'endettement global de la Communauté de Communes

Budget principal en 2022 :

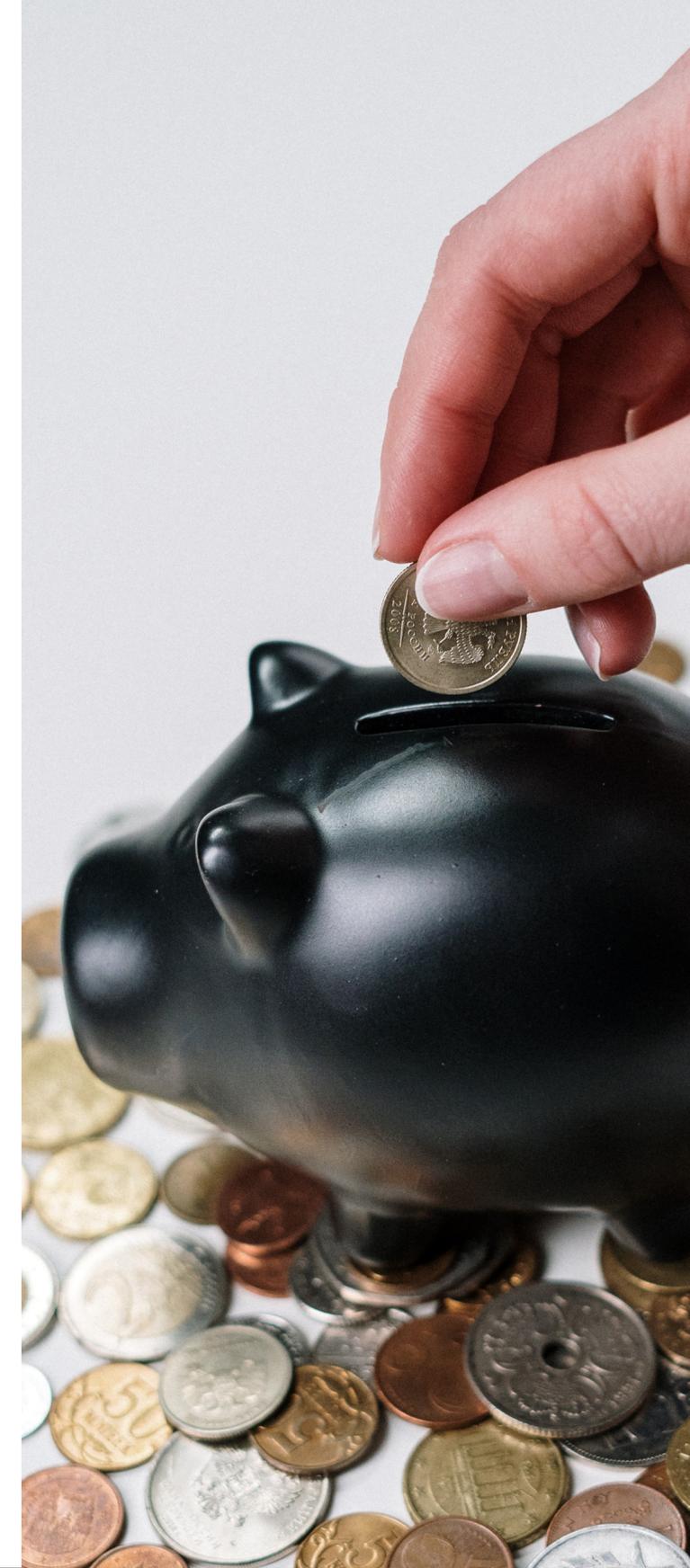
Plusieurs emprunts en cours (échus en 2026, 2027 et 2029) pour la réalisation de travaux de voirie avec un montant initial emprunté de 1 340 000€.
Un emprunt en cours (échu en 2037) pour la réhabilitation de la piscine avec un montant initial emprunté de 2 517 920€.
Le montant total des emprunts en cours en 2022 s'élève à 2 467 055 €.

Remboursement capital	218 431 €
Intérêts	22 572 €
TOTAL	241 003 €

Budget assainissement en 2022 :

Plusieurs emprunts en cours (échus entre 2030 pour les premiers et 2058 pour les derniers) pour la réalisation de travaux d'assainissement collectifs avec un montant initial emprunté de 4 464 580 €.

Remboursement capital	194 698 €
Intérêts	111 138 €
TOTAL	305 836 €





Education à l'Environnement et au Développement Durable

Pour être optimisées et rayonnées à l'échelle du territoire l'intégralité des actions mise en place par la CCB2V ont besoin d'être prises en mains par les acteurs locaux. Aussi bien les acteurs décisionnaires comme les élus mais également les acteurs opérationnels tels que les agriculteurs et la population. C'est pourquoi depuis plusieurs années la CCB2V mène une campagne de sensibilisation des scolaires et du grand public à travers un programme d'animations.

Elle accompagne également les communes et les élus du territoire dans leurs projet d'aménagement et porte une mission de conseils. Cela permet une connaissance et une cohérence des opérations dans une logique de territoire pour notamment sécuriser la ressource en eau.

L'objectif général est de sensibiliser aux bonnes pratiques et aux actions de la CCB2V ainsi que de communiquer au mieux pour faire « vivre » les actions.

Animation avec le public scolaire

Afin d'aider les établissements scolaires à mettre en place des actions en lien avec la biodiversité et la trame verte et bleue, la CCB2V a lancé un appel à projet pour la rentrée scolaire 2022/2023 notamment pour l'achat de petit matériel pédagogique utile à ce type d'action (plants, plantes mellifères, matériel d'observation (loupes, jumelles, ...), petits mobiliers pour la faune...).

5 écoles ont répondu à cet appel à projet :

- École maternelle de Lépanges-sur-Vologne,
- École maternelle Jean Rostand de Bruyères,
- École primaire de Champ-le-Duc,
- École élémentaire de Destord,
- École élémentaire du Roulier.

Le petit matériel pédagogique, les différents plants ou encore semis ont été remis aux écoles dès le début du printemps afin qu'elles puissent mettre en œuvre le projet avec le retour des beaux jours.



Coût de l'action : 1 252,51€



Un agent à 0,1 ETP se consacre à ce projet. Ce temps est financé à 80% par l'AERM.



Animation grand public

En octobre 2022, la CCB2V a organisé une carte au trésor sur le thème de la biodiversité. Au total, 33 participants ont pu découvrir à vélo les trésors ordinaires de notre territoire. Ils ont ainsi pu découvrir des mares, prairies, haies, cours d'eau, tourbière... emblématiques de la CCB2V, notamment des alentours des communes de Faucompierre, Laveline du Houx et Jussarupt.

Cet événement a été organisé en partenariat avec le PETR du Pays de la Déodatie, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine et l'Office de Tourisme de Bruyères, Vallons des Vosges.

33 personnes ont participé à cet événement pour un total de 8 équipes.



Coût de l'action : 250 €



Un agent à 0,1 ETP se consacre à ce projet. Ce temps est financé à 80% par l'AERM.

Fresques du climat et de la biodiversité

Les élus de la commission environnement ont suivi la fresque du climat afin de s'approprier les enjeux et les concepts scientifiques du changement climatique. Les agents ont également pu suivre la fresque du climat et la fresque de la biodiversité, tous les services étaient représentés lors de ces animations.

**12 élus ambassadeurs du climat suite à la fresque du climat
15 agents et tous les services à l'exception de la piscine formés aux deux fresques**

Trame verte bleue noire et atlas de la biodiversité

Les scientifiques ont identifié 5 grandes causes de l'érosion de la biodiversité. La 1ère cause est la fragmentation de l'habitat (urbanisation, route, agriculture intensive...), c'est pourquoi en lien avec le PETR Pays de la Déodatie, la CCB2V travaille pour rétablir les continuités écologiques.

La Trame Verte et Bleue est un projet à l'échelle européenne dont le but est de maintenir et reconstituer des réseaux d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... et assurer ainsi l'ensemble de leur cycle de vie.

Le PETR Pays de la Déodatie a mené une étude pour identifier les réservoirs et corridors de territoire. La CCB2V a lancé en 2020 un atlas de la biodiversité pour affiner cette étude ce qui a notamment permis de trouver un nouveau réservoir de biodiversité sur le secteur de Girecourt/Fontenay. Pour rétablir les continuités, la CCB2V a mené un grand nombre d'études permettant aujourd'hui d'avoir une cartographie précise et décrite des enjeux environnementaux du territoire : Inventaires qualitatifs des haies, des mares, des zones humide et atlas de la biodiversité. En 2022 une étude portant sur la nécessité de restaurer les haies a été faite et sera maintenant disponible pour démarcher les financeurs.

Les inventaires amphibiens ont mis en avant une belle diversité, avec notamment la présence du Triton crêté et du Sonneur à ventre jaune. C'est pourquoi en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse est en cours la création d'un sentier à énigmes pérenne sur la thématique des amphibiens. Est également en cours la création de 3 mares pédagogiques, les études de terrain en partenariat avec le CEN Lorraine et l'ONF ont été réalisées en 2022.

Depuis quelques années, s'ajoute à la trame verte et bleue, la trame noire, cette dernière s'intéresse aux espèces nocturnes et à la fragmentation associée. L'atlas ayant mis en valeur une belle diversité de chauve-souris, de rapaces nocturnes, de papillons de nuit et d'amphibiens, l'enjeu est prioritaire sur notre territoire. L'obstacle emblématique de la trame noire est la pollution lumineuse, mais l'absence de haies, la destruction involontaire des habitats et la gestion forestière en sont également. C'est pourquoi, les élus de la CCB2V souhaitent amorcer une réflexion autour de cette thématique.

Le bilan de ces études est sans appel, notre territoire regorge d'une biodiversité riche mais aussi très fragile. De nombreuses menaces ont été mises en évidence, et la présence des espèces ne témoigne pas forcément d'un bon état des populations. Nous pouvons maintenant les préserver et de les prendre en compte lors des différents projets. Toutes ces données sont cartographiées et disponibles sur le site internet de la CCB2V.



Un agent à 0,5 ETP se consacre à ce projet. Ce temps est financé à 80% par l'AERM.

3 créations de mares pédagogiques

1 carte par commune pour chaque donnée environnementale

0% du linéaire de haie n'est en bon état écologique

80% des haies du territoire sont restaurables



Coordination SMMA (Syndicat Mixte Moselle Amont)

Depuis 2017, les intercommunalités vosgiennes dont le territoire s'inscrit dans le bassin versant de la Moselle, ont travaillé de concert pour définir les meilleures modalités d'exercice de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qui leur a été transféré au 1er janvier 2018.

A l'issue de cette période de concertation, d'études des différents projets portés sur le territoire, les 7 intercommunalités concernées se sont accordées sur la création du Syndicat Mixte Moselle Amont, pour mettre en œuvre une politique cohérente et volontariste participant à la préservation de nos ressources en eau et des milieux fragiles que sont nos cours d'eau et zones humides associées. La CCB2V, depuis sa création, intervenait dans la gestion des milieux aquatiques par la mise en place des programmes de restauration (Ruisseau d'Argent ; Mortagne ; Vologne et Durbion) mais ne traitait pas directement de la prévention des inondations.

Transfert de la compétence GEMAPI et des agents concernés au SMMA le 1er février 2022. Mise en place de la taxe GEMAPI en mars 2022. L'année 2022 a été consacrée au suivi et la mise en place de ce transfert et à l'accompagnement au changement des communes et des riverains.



1 893 km² de bassin versant

8 600 ha de zones humide remarquables

Plus de 3 000 km de cours d'eau

Accompagnement des communes vers le zéro pesticide

Depuis maintenant 4 ans la CCB2V a lancé un plan d'accompagnement des communes vers le zéro pesticide. Après les études et les formations, l'année 2020 signe le début de la phase opérationnelle.

Des communes équipées :

En septembre 2017, 25 communes ont signé la charte intercommunale zéro pesticide mise en place par la CCB2V. En 2019, 17 communes se sont lancées dans l'aventure en réalisant des études facilitant leur transition. Ces dernières sont financées à 80% par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, et permettent d'avoir des préconisations de travaux et de matériels alternatifs.

En 2020, la CCB2V a mis en place un groupement de commandes pour du matériel, facilitant ainsi les démarches d'acquisition pour les autres collectivités. Deux entreprises ont été retenues, et aujourd'hui les 17 communes et la CCB2V sont équipées de matériel électrique et thermique dernière génération. Ainsi le désherbage mécanique, substitut aux pesticides, sera facilité et optimisé. En 2021, 2 communes se sont lancées dans la réalisation de travaux de réhabilitation des cimetières.

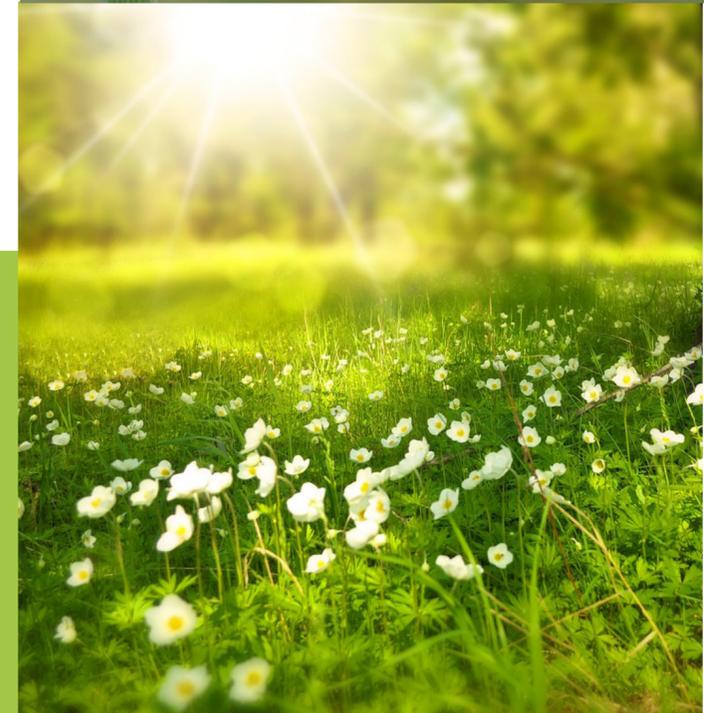
Afin d'atteindre plancher de 10 000 euros imposé par l'AERM pour la demande de subvention, la CCB2V effectue une avance de trésorerie pour 6 communes et coordonne un groupement de commandes pour l'ensemble des communes.



Un agent à 0,2 ETP se consacre à ce projet. Ce temps est financé à 80% par l'AERM.

Nom des financeurs et taux de subvention : Projet financé à 80% par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM)

17 communes équipées de matériels alternatifs



Accompagnement des communes vers le zéro pesticide

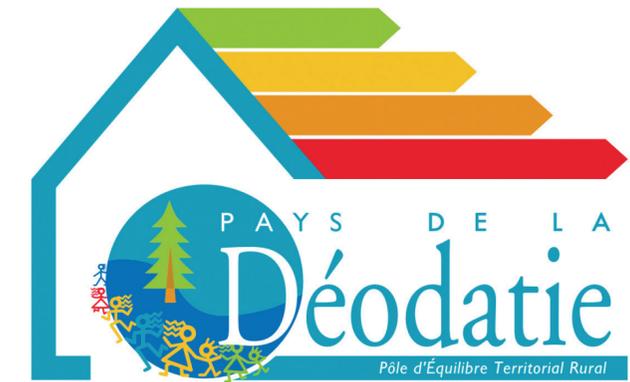
Pour lutter contre la précarité énergétique, différents dispositifs et actions ont déjà été mis en œuvre. Or ceux-ci sont encore trop souvent méconnus du grand public.

Le programme « Habiter Mieux en Déodatia » est un dispositif d'aides pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat. Il est l'aboutissement d'un travail en partenariat entre l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), le PETR de la Déodatia, la Communauté de Communes et la Région Grand Est. Ce dispositif s'adresse aux foyers modestes et très modestes.

Les conditions d'éligibilité au programme sont les suivantes :

- Être propriétaire occupant du logement depuis plus de 15 ans,
- Sous conditions de ressources,
- Faire réaliser des travaux d'économie d'énergie (minimum 25%) par des entreprises,
- Ne pas avoir de prêt à taux 0% en cours (sur l'acquisition du logement).

Ce programme « Habiter Mieux en Déodatia » a cette particularité d'allier les trois piliers du développement durable : social (accompagner les ménages les plus modestes), environnemental (maîtrise de la consommation énergétique) et économique (producteur de richesse pour les entreprises locales).



**Maison de
l'Habitat et de l'Énergie**



Temps agent

Un agent à 0,1 ETP se consacre à ce projet.



13 dossiers

Ont été financés lors de l'année 2022



27 650 €

Montant d'aide total

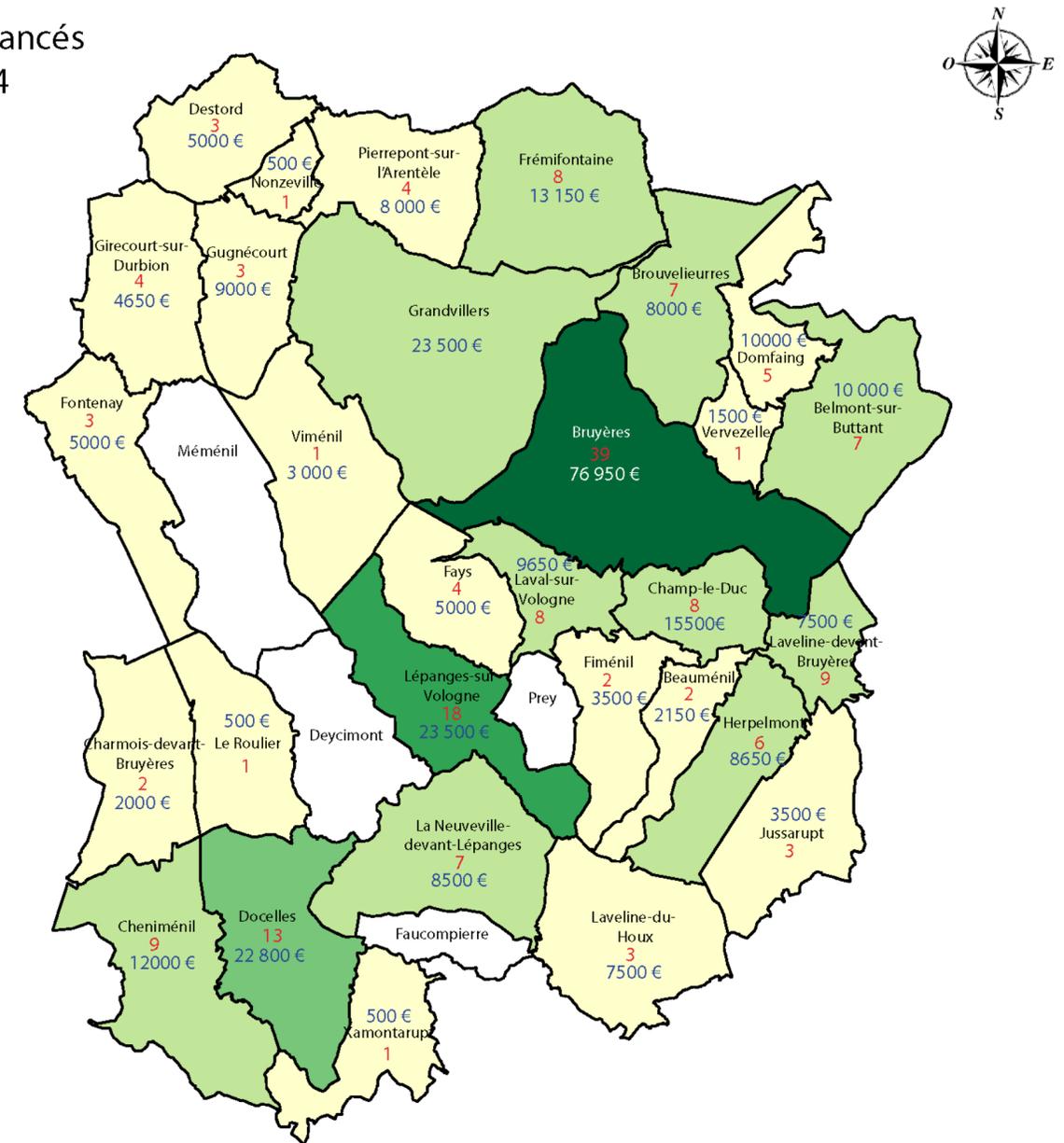
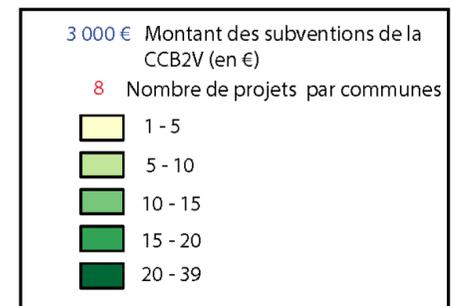
Accompagnement des communes vers le zéro pesticide

Année	Montant total des travaux réalisés par année	Montant des subventions versées par la CCB2V par année
2013	68 758.41€	4 500€
2014	96 105.26€	5 000€
2015	222 348.52€	11 500€
2016	439 387.86€	30 500€
2017	665 907.16€	41 000€
2018	692 769.82€	45 300€
2019	471 872.91€	48 300€
2020	798 710.42€	66 100€
2021	482 316,29€	34 150 €
2022	316 907,50 €	27 650 €

Aperçu des dossiers «Habiter Mieux» financés sur le territoire de la CCB2V depuis 2014 (jusqu'au 31 Décembre 2022)

Montant total des travaux réalisés depuis 2014 : **4 323 055 €**

Montant total des subventions versées par la CC depuis 2014 : **317 500 €**





Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)

Les PAT ont pour objectif de relocaliser et développer une alimentation durable : des produits locaux de qualité, respectant l'environnement et accessibles à tous.

Le PETA de la Déodatie a été labélisé "PAT en émergence". En collaboration avec ses 3 intercommunalités dont la CCB2V, il porte une démarche globale dans le but de fédérer et mettre en réseau les acteurs du territoire autour de l'alimentation. L'objectif principal est de répondre aux problématiques locales par la mise en œuvre d'actions en faveur de l'adaptation au changement climatique.

Le PAT en Déodatie s'articule et se construit autour des 3 thématiques suivantes :

- Agriculture et circuits courts : installation et transmission agricole, recherche de foncier, ...
- Restauration Hors Domicile et gaspillage
- Précarité et justice alimentaire : insertion et jardins partagés, insertion de produits locaux dans l'aide alimentaire, etc ...

Sur le territoire de la CCB2V et en lien avec la Chambre d'Agriculture des Vosges, une expérimentation a eu lieu en vue de ré-introduire la consommation de viande bovine hachée produite localement en restauration scolaire. Un test a été fait au lycée Jean-Lurçat de Bruyères (engagé dans la démarche Etablissement en démarche de développement durable), avec des élèves volontaires, avec l'organisation d'un menu "Steak haché Vosges Terroir" en décembre dernier. Suite à la réussite de cette expérimentation, un plan d'action de déploiement va être lancé au cours de l'année 2023 dans le but de pérenniser la démarche.

Un agent à 0,1 ETP se consacre à ce projet.

Animation du contrat de Territoire Eau et Climat 2021-2024

Depuis 2016, la CCB2V est en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, pour décliner 14 fiches actions permettant d'améliorer la ressource en eau. En 2020 les objectifs ont évolué, intégrant également la biodiversité des milieux terrestre et les bassins versant dans leur intégralité. En 2021, la Communauté de Communes de Bruyères Vallons des Vosges a signé avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse un contrat ambitieux pour des actions en faveur de la préservation de la ressource en eau et du climat.

Ce contrat de territoire Eau et Climat engage la CCB2V et l'agence de l'eau pour la durée 2021-2024. De nombreuses actions seront financées à 80% grâce à ce contrat, allant de la préservation des cours d'eau et des zones humides à l'assainissement, en passant par l'éducation à l'environnement, la trame verte et bleue, et la préservation de la biodiversité en général. Au total, 23 actions concrètes ont été identifiées pour un montant total d'investissement de 4,1 M€ et une aide potentielle de l'agence de l'eau Rhin-Meuse de 2,4 M€.

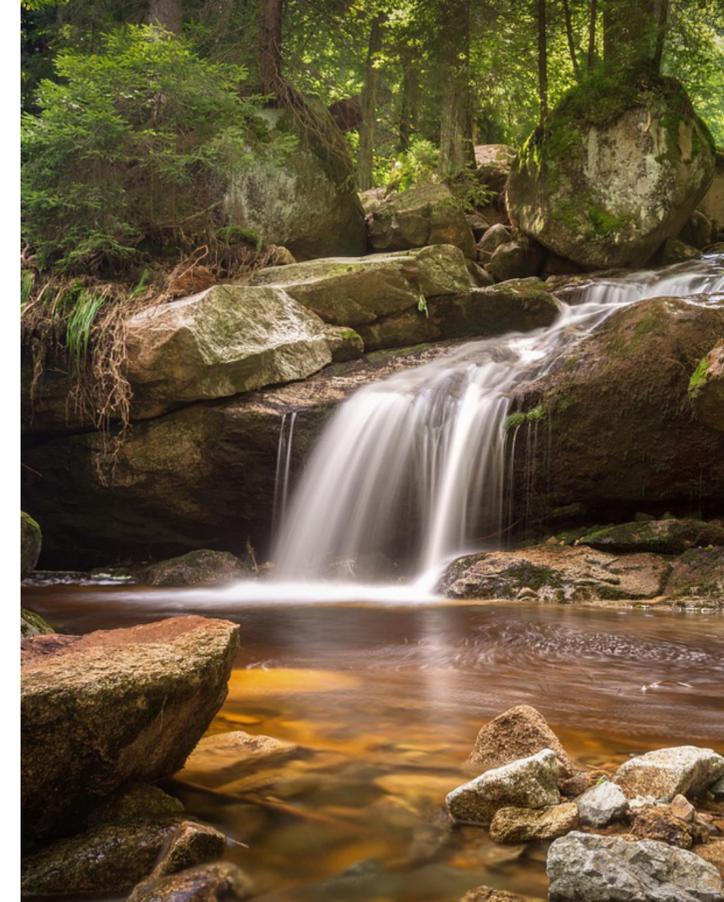
Parmi les enjeux identifiés figurent la mise aux normes de l'assainissement en améliorant en particulier la collecte des effluents domestiques. La préservation des milieux aquatiques et des habitats au regard des espèces remarquables du territoire est le second enjeu phare du contrat « Eau et Climat ».

23 actions inscrites représentant 4.1M€



Un agent à 0,2 ETP se consacre à ce projet. Ce temps est financé à 80% par l'AERM.

Nom des financeurs et taux de subvention : Projet financé à 80% par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM)



Préservation et restauration des Zones Humides sur le bassin versant de la Mortagne

Dans le cadre de sa compétence en matière de Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) mais également du contrat de partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, la CCB2V a réalisé un inventaire exhaustif des zones humides par l'intermédiaire du Bureau d'étude Élément 5 en 2018/2019. Actuellement la CCB2V dispose d'une cartographie des zones humides potentielles et effectives sur l'ensemble de son territoire. Cet inventaire n'est pas réglementaire mais il a été réalisé par la méthode des doubles critères (flore + pédologie) lorsque la végétation ne suffisait pas à déterminer le potentiel humide de la zone.

A la fin de cette étude une hiérarchisation et des préconisations de gestion et de restauration ont été réalisées. Le principal constat de cette étude est que 60% des zones humides du territoire ont disparu. L'inventaire pourra et devra être pris en compte pour les aménagements fonciers et de façon générale dans tous les projets d'aménagement et à terme être intégrés dans les documents d'urbanisme.

L'année 2022 a été consacrée à diffuser ces données auprès des partenaires et des communes membres et de répondre aux demandes de la population lors de projet d'aménagement.

Des documents de sensibilisation auprès du grand public sont en cours de rédaction. Une démarche d'acquisition de parcelle est menée sur les zones prioritaires et des études de projet de restauration de Zones Humides sont menées dans le cadre du programme de restauration de l'Arentèle et ses affluents.



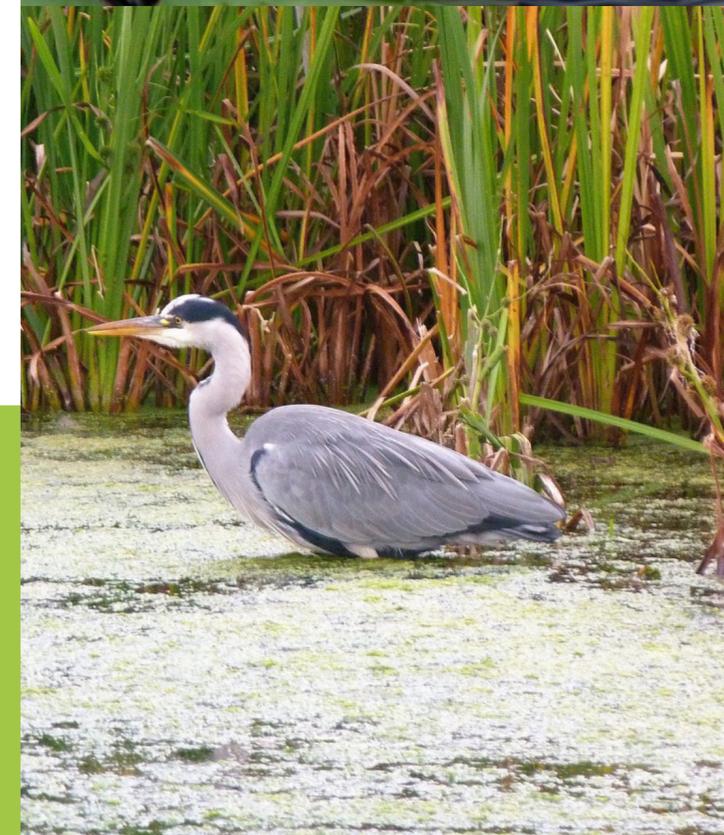
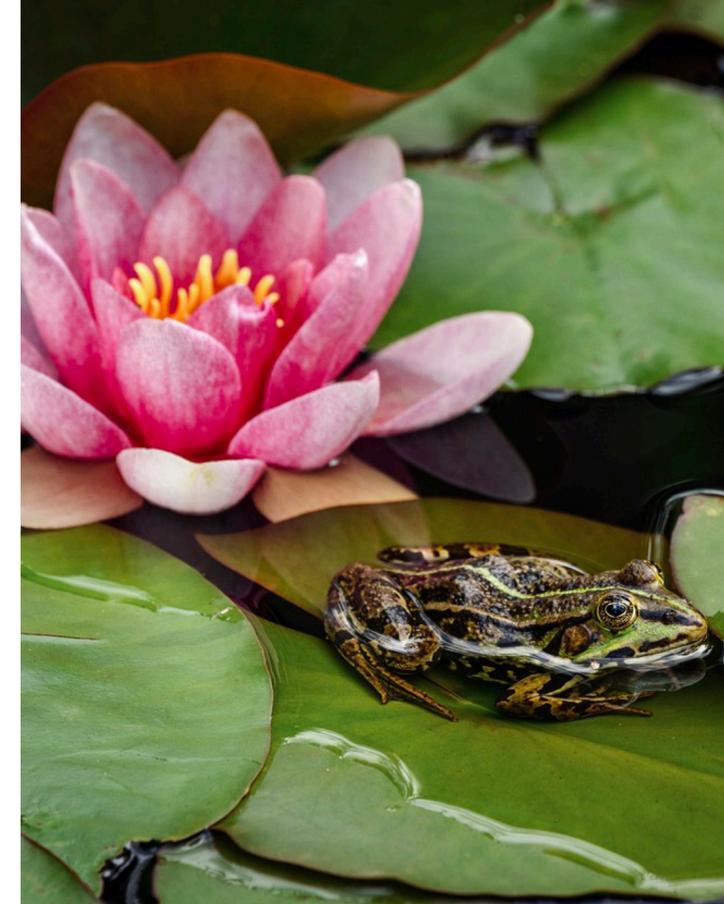
Temps agent

Un agent à 0,6 ETP se consacre à ce projet. Ce temps est financé à 80% par l'AERM.



Subventions

Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM) : 60 à 80%
Région Grand Est : 10% / 20%
Département des Vosges : 10% / 20%



GEMAPI Arentèle

Par le passé, la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges a mené un programme de restauration de la Mortagne mais l'Arentèle et ses affluents n'avaient pas été pris en compte à cette époque. C'est pourquoi la CCB2V a décidé de lancer un projet ambitieux de restauration de cette rivière.

Les objectifs opérationnels de cette action sont les suivants :

- Recrutement d'un Bureau d'étude pour la réalisation du diagnostic de l'AVP et de l'avant-projet de l'Arentèle et ses affluents.
- Réalisation d'études complémentaires (Faune-flore, topographique)
- Rédaction des dossiers réglementaires
- Animation et présentation du projet aux différents acteurs locaux
- Réalisation des travaux de restauration envisagés
- Suivi de l'action dans le temps.



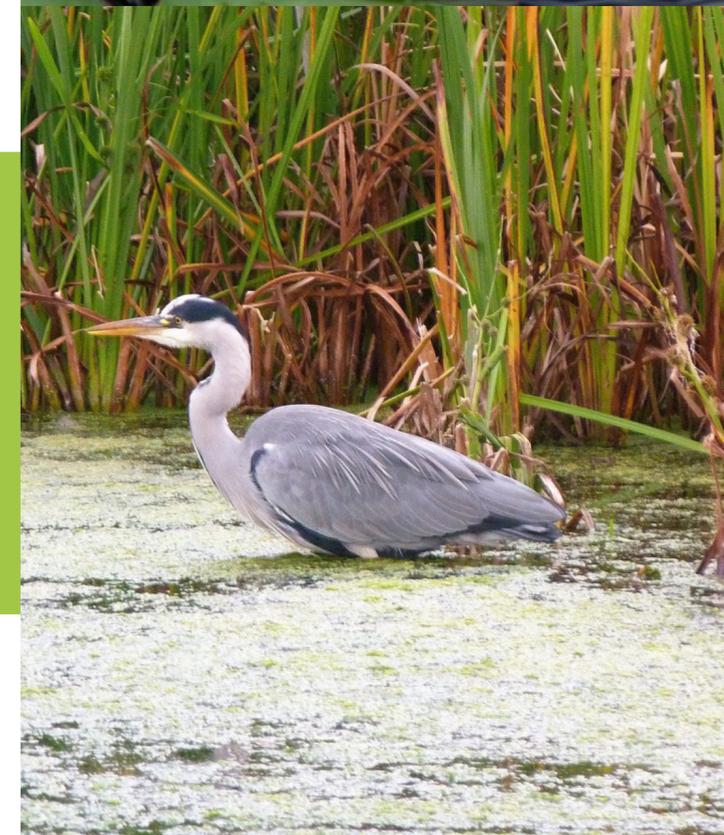
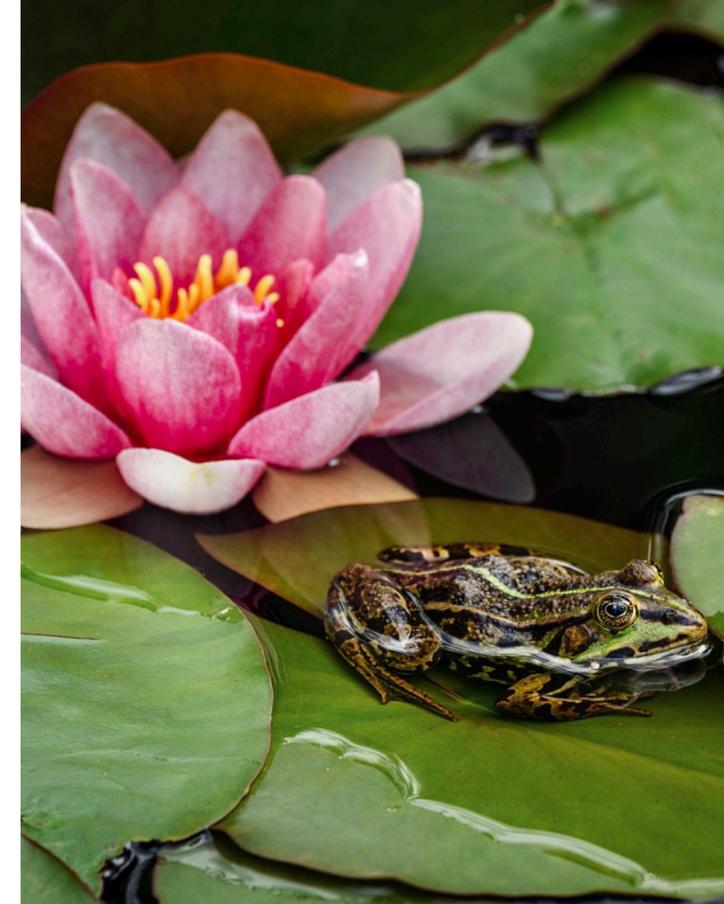
Temps agent

Un agent à 0,6 ETP se consacre à ce projet. Ce temps est financé à 80% par l'AERM.



Subventions

Agence de l'Eau Rhin Meuse : 60%
Région Grand Est : 10% / 20%
Département des Vosges : 10% / 20%





Friche de Beauménil

Le territoire ayant un riche passé industriel, de nombreuses friches bordent la Vologne, notamment l'ancienne émaillerie de Beauménil. Cette friche est un point noir pour la Vologne et menace de s'effondrer.

Une réflexion est donc menée pour étudier les différents projets possibles.

L'objectif est de lancer un projet pour la requalification de la friche en co-partage, en collaboration avec le Syndicat Mixte Moselle Amont.

En 2022 plusieurs réunions d'animation territoriale avec tous les partenaires ont eu lieu.



Les aides aux entreprises

Le développement économique fait partie des compétences obligatoires de la Communauté de Communes. En ce sens, la CCB2V accompagne les entreprises du territoire et soutient le développement de celles-ci.

Aides financières en faveur des entreprises de la CCB2V

L'aide coup de pouce est une subvention octroyée aux entreprises nouvellement créées sur le territoire. Celle-ci est rendue possible par conventionnement avec la Région Grand Est, cheffe de file en matière de développement économique. Elle peut aller jusqu'à un montant de 1 500 euros, dont notamment 500€ pour la création ou la reprise d'une entreprise et, pour les travaux d'investissement, 10% du montant total plafonné à hauteur de 10 000€. En 2022, 3 entreprises ont pu bénéficier de cette subvention : 500 € pour « AREMYS » à Bruyères, 667 € pour « Les Experts Associés » à Bruyères et 697 € pour « AS Coiffure » à Destord.



Les aides à l'immobilier d'entreprise touristique et à l'immobilier d'entreprise sont octroyées en partenariat avec le Conseil Départemental des Vosges. Ce partenariat vise à soutenir les projets de création ou de développement d'activités touristiques qui nécessitent des investissements dans le cadre d'une construction, d'une extension ou d'une rénovation. L'intervention du Département se fait par délégation de compétence de l'aide à l'immobilier d'entreprises de la CCB2V. Cette subvention est donc conjointe CCB2V/Département. En 2022, un dossier a été subventionné dans le cadre de ce dispositif à hauteur d'une part de 370€ pour la CCB2V.

Le prêt à taux 0 par convention avec le PFIL : Également appelé Prêt d'honneur, le Prêt à 0% est une aide financière délivrée par Initiative Vosges Centre Ouest (IVCO). Cet organisme a pour vocation de soutenir la création et la reprise d'entreprises sur les zones d'Épinal et de Mirecourt. IVCO est l'une des 214 plateformes faisant partie du réseau INITIATIVE France. Le prêt à 0% est destiné à consolider les fonds propres des créateurs afin de permettre le déclenchement d'un prêt bancaire. De 2 000 et 23 000 euros, ce prêt a la particularité d'être sans intérêt, sans garantie. Cette aide intervient dans le cadre de créations, de reprises ou de développements d'entreprises. A travers une convention, la CCB2V a apporté un acompte de 20 000€ en 2019 et participe à hauteur de 40% pour chaque dossier qui intervient sur son territoire grâce à ce fond. Également pour chaque dossier instruit, une participation financière à hauteur de 200 euros est demandée à la CCB2V. En 2022, 2 entreprises ont été aidées à hauteur d'un prêt de 3 000 euros chacune. Il s'agit d'un Tabac – Presse à Lépages-sur-Vologne et de l'Audition Bruyéroise à Bruyères.



Accompagnement personnalisé des entreprises

Un accompagnement des entreprises existantes ou en création par le service économie

Depuis sa création au 1er janvier 2014, la CCB2V est compétente en matière de développement économique. A travers cette mission, la CCB2V accompagne les acteurs économiques du territoire.

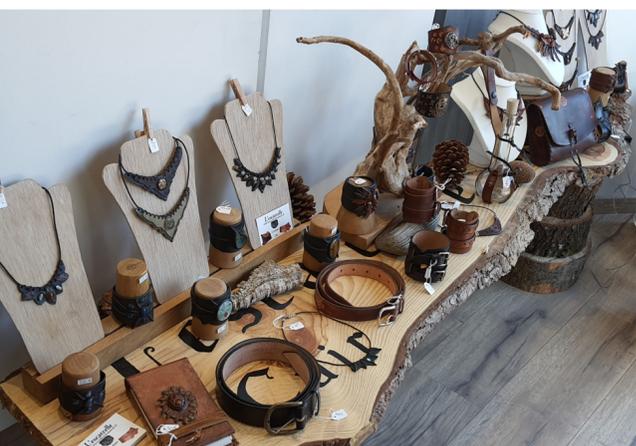
Accompagner la prise d'initiative, l'implantation de nouveaux commerces et entreprises mais également les entreprises déjà présentes sur le territoire est une priorité pour les élus communautaires. C'est pourquoi plusieurs dispositifs d'aides ont été mis en place pour encourager les porteurs de projet dans leur création, leur développement, leur modernisation d'activité mais aussi pour préserver le savoir-faire local, maintenir les emplois et accompagner les mutations économiques.

Ainsi, le service économie et tourisme accompagne les porteurs de projet tout au long de leur parcours en essayant de les accompagner de la façon la plus efficace possible. Aussi, à travers son engagement fort dans le programme Petites Villes de Demain, la Communauté de communes favorise la redynamisation de son territoire et les entreprises et commerces locaux.



Un accompagnement particulier via un conventionnement avec les chambres consulaires

Début 2020, la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges s'est engagée dans un partenariat avec les chambres consulaires (Chambre d'agriculture, Chambre des métiers et de l'artisanat, Chambre de commerce et d'industrie) via le dispositif « économie de proximité ». Le but est de développer des actions sur le territoire en faveur de l'économie et favoriser le développement des commerçants, des artisans et des producteurs locaux.



Ce sont au total entre 15 et 20 entreprises qui ont participé à ces ateliers entre 2021 et 2022. En 2021, il y a eu 7 ateliers d'organisés et 3 en 2022. Il y a eu par exemple, des ateliers numériques, des ateliers transmission avec les agriculteurs, des ateliers sur les potentiels aides économiques possibles etc.

La contractualisation s'est terminée en 2022.

Zone d'activité Economique de Laveline-devant-Bruyères

La CCB2V a en charge la gestion et l'entretien de la ZAE située sur la Commune de Laveline-devant-Bruyères. Cette année plusieurs terrains sont en cours de vente.

Les prix de vente des terrains ont été modifiés par délibération du conseil communautaire du 4 octobre 2022. Les prix ont été fixés comme suivant : 10€ le m² pour les parcelles situées le long de la rue de la Vologne et 5€ le m² pour les autres parcelles.



La CCB2V engagée dans le programme Bourg-centre/Petites Villes de Demain

Engagée au côté de la ville de Bruyères depuis 2018 dans le programme Bourg-centre initié par le Conseil Départemental des Vosges, la mise en œuvre des actions a débuté en 2022.

En 2018, la communauté de communes en partenariat avec la commune de Bruyères a répondu à l'appel à projets Bourg centre lancé par le Conseil Départemental. Lauréat de cet appel à projets, notre territoire a pu s'inscrire ainsi dans le réseau des communes vosgiennes inscrites dans ce programme visant la réhabilitation des Bourgs-centre. Depuis 2020, elle fait également partie du programme national des Petites Villes de Demain. Au sein du Département des Vosges, 19 communes de 9 intercommunalités ont été retenues. Le programme bourg-centre/Petites Villes de Demain a pour but de redynamiser le bourg-centre d'une intercommunalité afin que cela rayonne sur l'ensemble du territoire intercommunal.

La Communauté de Communes a toujours soutenu la commune de Bruyères dans cette démarche. Ainsi, en octobre 2022, la CCB2V a recruté une cheffe de projet bourg-centre/Petites Villes de Demain afin de mener à bien ce projet. Celle-ci travaille à la mise en œuvre des actions inscrites au projet de redynamisation du bourg centre/Petite ville de demain.

Après la requalification du relais de la cité en maison des associations, le déménagement de la médiathèque et le réaménagement de la place Henri Thomas, la commune de Bruyères, va mettre en œuvre en 2023, le projet « un Tremplin vers l'emploi ». Ce projet consiste en une expérimentation pour amener les chômeurs de longue durée vers un retour à l'emploi. Ces personnes vont tout d'abord effectuer un stage d'un mois renouvelable une fois au sein des services de la municipalité pour ensuite être dirigés, selon leurs compétences et envie, vers des entreprises ou des formations.

D'autres projets sont également en cours notamment une réflexion autour de la mobilité douce au sein de la commune de Bruyères qui pourrait s'étendre aux communes voisines. Aussi, des actions et ou idées sont en cours d'élaborations afin de redynamiser le commerce local, et de favoriser la rénovation de l'habitat.





Tourisme

En lien avec l'office de tourisme, la CCB2V assure le développement touristique du territoire. Ainsi, elle développe un certain nombre de projets en faveur du tourisme.

La CCB2V dispose de la compétence création et gestion d'un Office de Tourisme Communautaire. Elle a ainsi créé un Office de Tourisme sous statut EPIC. Conformément au code du Tourisme, articles L133-1 à L133-3, la CCB2V a confié à l'OTB2V un certain nombre de missions :

- L'accueil, l'information, la promotion et l'animation du territoire en lien avec les partenaires mais également avec les opérateurs privés
- La participation active à la définition de la stratégie touristique du territoire et la commercialisation de produits touristiques
- Le suivi statistique, l'observatoire des retombées économiques liées au tourisme, le suivi des documents de la taxe de séjour.

La CCB2V accorde tous les ans une subvention de fonctionnement à cet établissement, elle reverse également l'intégralité des sommes perçues dans le cadre de la taxe de séjour.

Taxe de séjour, total versement : 32 514,61€

Subvention à l'office de tourisme :

- 98 000€ en 2021
- 110 000€ en 2022

Aire d'accueil et de services camping-car Docelles

Concernant les séjours sur le territoire, la CCB2V gère et entretient l'aire de camping-car situé sur la commune de Docelles.
Pour le fonctionnement de l'aire en 2022 :

Dépenses :

Eau et assainissement : 54€

Electricité : 246,07€

Recettes :

278,46 €

Entretien des sentiers de randonnée

Concernant les activités touristiques, en partenariat avec différentes associations (l'UCVV et le Club Vosgien), la CCB2V assure l'entretien des différents circuits de VTT et de randonnée du territoire.





Le Relais Petite Enfance (RPE)

Les relais d'assistantes maternelles (RAM) sont devenus des Relais Petite Enfance, plus communément appelés RPE. C'est un lieu gratuit d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels, les parents et leurs enfants.

Des permanences administratives : Le RPE propose une information actualisée des différents modes d'accueil présents sur le territoire, et plus particulièrement sur les modalités d'accueil chez un assistant maternel. Il accompagne les parents dans leur nouveau statut : celui d'employeur. Des permanences physiques et téléphoniques sont proposées aux parents et aux assistants maternels, afin de les accompagner sur toutes les questions relatives à l'embauche, au droit du travail, aux congés payés...

Des temps d'accueil collectifs : L'animatrice propose des ateliers d'éveil sur différentes communes du territoire : Laval-sur Vologne, Lépages-sur-Vologne, Bruyères, Fontenay et Destord. Ces ateliers permettent aux enfants de se rencontrer, se socialiser, s'éveiller, découvrir de nouveaux jeux et des activités à plus grande échelle, qui ne peuvent pas toujours être réalisées au domicile de l'assistant maternel (peinture avec les pieds, atelier musical, parcours de motricité). Les animations sont centrées sur les enfants d'âge préscolaire, de 3 mois à 3 ans, mais les plus grands trouvent plaisir à revenir au RPE pendant les vacances.

Lieu de Rencontre et d'échange pour les assistants maternels : Echanger permet aux assistants maternels de s'enrichir des pratiques de chacun, tisser des liens, développer des solidarités, prendre du recul face aux situations rencontrées. Le RPE leur permet également de participer à des formations ou des conférences afin d'acquérir de nouvelles compétences. Il propose de la documentation sur l'évolution des pratiques professionnelles.

Nouveauté 2022 : un Espace Lecture installé dans la salle d'animation prêtée par la mairie de Laval-sur-Vologne.

En 2022, il y a eu 17 ateliers au sein de l'espace lecture.

40 assistants maternels, 98 enfants et 14 parents y ont participé.

L'animatrice propose auprès des assistants maternels et des parents le prêt de livres.





Point financier

Dépenses de fonctionnement : 36 342,31 €

Recettes de fonctionnement : 28 910,99 €

Dépenses d'investissement : projet espace lecture 3 860,35 €

Recettes d'investissement : 2 977,25 €

0,8 ETP au 31/12/2022



0,8 ETP au 31/12/2022

36 personnes accueillies en rendez-vous téléphoniques, physiques ou par mails.

113 assistants maternels, 334 enfants et 83 parents ont participé aux 56 animations d'éveil proposées.



Portage de repas à domicile

En 2022, la CCB2V a confié à un prestataire de service (association ADMR des Vosges) la gestion de la fourniture et de la livraison des repas.

25 401 repas livrés en 2022

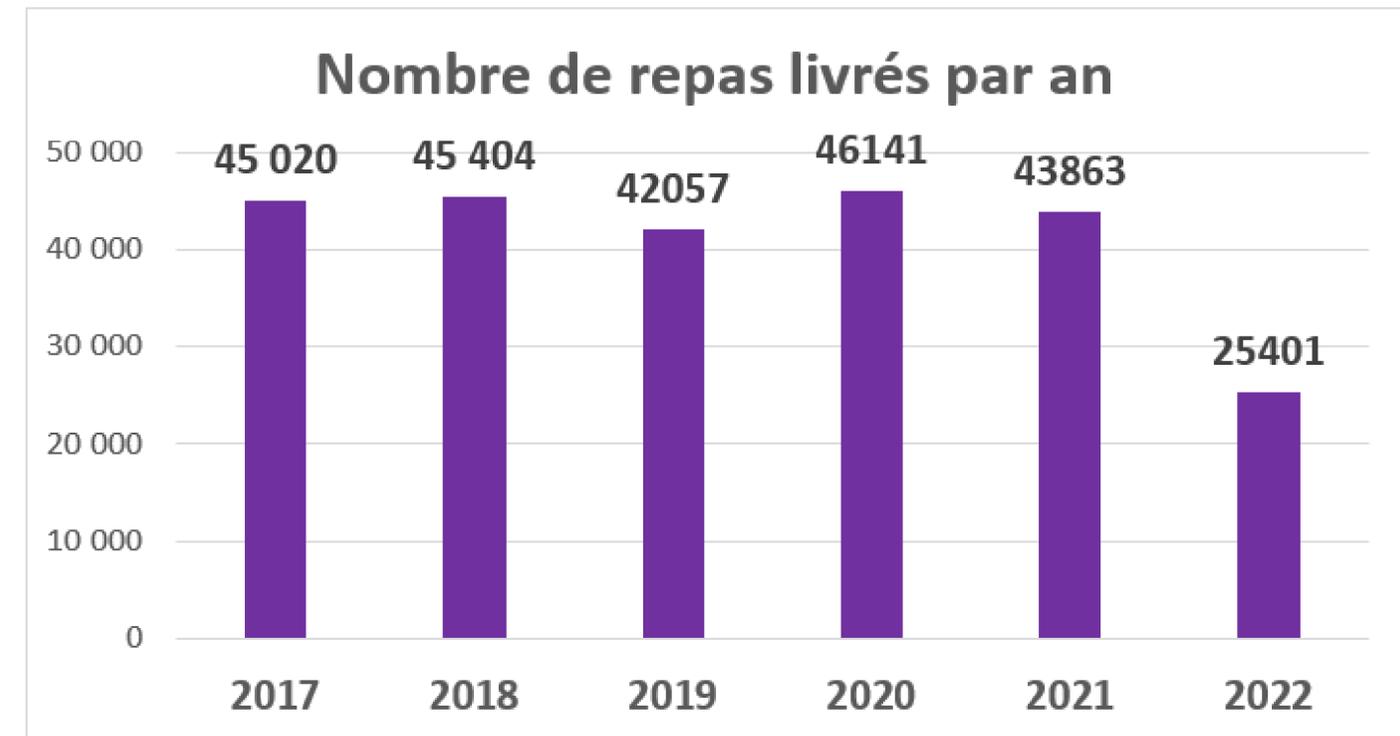
Point financier

Dépenses de fonctionnement : 248 134,29 €

Recettes de fonctionnement : 248 891,06 €

Aucune dépense d'investissement

Recettes d'investissement : 8 253,92 €



France SERVICES

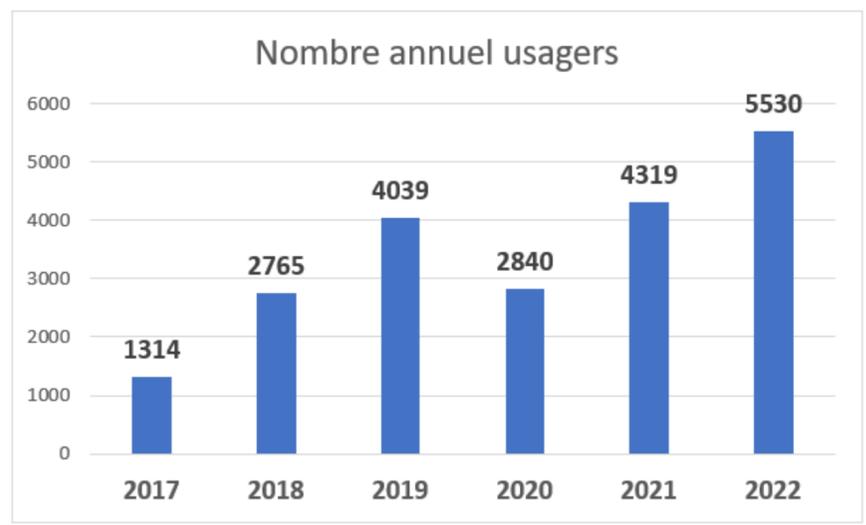
Le label « France Services » a été accordé en reconnaissance de la qualité du service rendu aux citoyens. Dans ce cadre, une charte nationale d'engagement France services est à respecter.

Les espaces France Services de Bruyères et de son annexe de Docelles proposent :

- un accès à des points d'accueil numériques ;
- un accompagnement dans les démarches administratives quotidiennes des citoyens ;
- destiné à toute la population et à tous les territoires avec une attention particulière portée aux plus isolés.

Des animateurs formés par des partenaires nationaux proposent aux usagers un accompagnement gratuit de premier niveau ainsi qu'une aide vers l'autonomie numérique.

Les espaces France Services proposent des services relatifs aux démarches administratives relevant des organismes partenaires nationaux suivants :



Evolution du nombre de demandes des usagers entre 2017 et 2022



Des animateurs sont présents pour accompagner les usagers dans leurs démarches administratives, telles que :

- L'accueil, l'information, l'orientation du public ;
- L'accompagnement à l'utilisation des services en ligne des opérateurs partenaires ;
- La compréhension, l'élaboration et la mise en page de courriers administratifs ;
- L'accompagnement à l'outil informatique visant à rendre l'utilisateur autonome ;
- La recherche d'informations sur internet ;
- La mise en relation avec les partenaires ;
- L'aide à la mise en page de CV et de lettre de motivation ;
- L'impression de documents administratifs ;
- L'organisation d'animations à destination des usagers ;
- Etc...



Point financier

Dépenses de fonctionnement : 99 140,35 €

Recettes de fonctionnement : 36 725,74 €

Ce service bénéficie du soutien financier de l'Etat et du Conseil Départemental.



1,7 ETP



Conseiller Numérique France Services à Bruyères et Docelles

Le Conseiller numérique France Services a pour mission d'accompagner les Français dans leur appropriation des usages numériques quotidiens comme :

- Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette)
- Naviguer sur internet
- Envoyer, recevoir, gérer ses courriels
- Installer et utiliser des applications utiles sur son smartphone
- Connaître l'environnement et le vocabulaire numérique
- Apprendre les bases du traitement de texte...

Le Conseiller numérique doit aussi veiller à favoriser un usage citoyen et critique du numérique (vérification des sources d'information, protection des données personnelles, maîtrise des réseaux sociaux, suivre la scolarité des enfants...) et les accompagner dans la réalisation de démarches administratives en ligne...

Sur la première année d'exercice, nous constatons un bilan très positif. En effet, le Conseiller numérique a accompagné 704 personnes : 610 accompagnements individuels et 94 demandes ponctuelles (démarches administratives et autres).

Les besoins des usagers concernent principalement : la prise en main d'un équipement (ordinateur, smartphone, tablette) ; la navigation sur internet et l'utilisation d'un traitement de texte...

Moyenne de la durée d'accompagnement : 1 à 2 heures

Transport solidaire

La CCB2V soutient l'association transport solidaire via l'achat de carnets de tickets à souche.

Année 2022 :

- 164 adhérents dans l'association
- 20 chauffeurs bénévoles
- 29 336 km parcourus pour 963 demandes
- Distance moyenne parcourue : 30 km par trajet
- Principaux motifs de déplacement : rdv médicaux / les courses.

Point financier

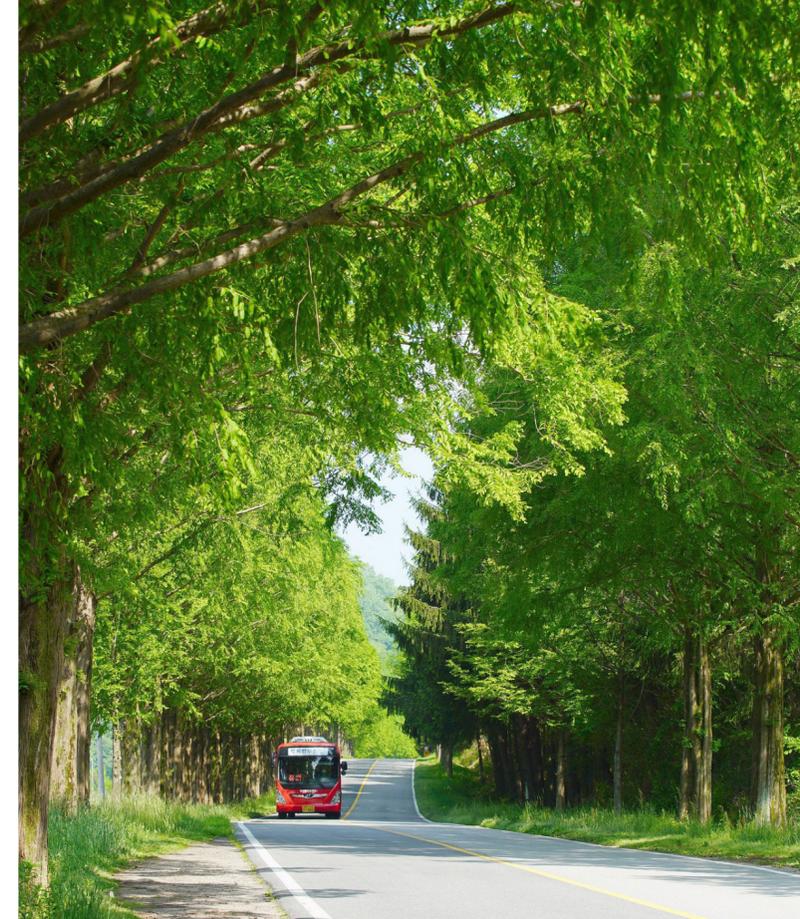
Dépenses de fonctionnement : 537,60 €

Téléalarme

La téléassistance permet aujourd'hui de sécuriser le quotidien des personnes âgées, handicapées ou à mobilité réduite. Ces dernières peuvent en effet être mises en contact dans le cadre de leur maintien à domicile avec des prestataires de téléassistance 24h/24, 7 jours sur 7, et de bénéficier d'une assistance en situation de difficultés ou de besoins. La téléassistance permet également de tranquilliser l'esprit de l'entourage de ces personnes qui sont parfois isolées. La personne ainsi équipée, par un simple appel sur un bouton, peut donner l'alerte.

La CCB2V finance sous condition de ressources les frais liés à l'installation du dispositif, une fois l'installation effectuée, un dossier doit être rempli et déposé à la communauté de communes.

2 dossiers déposés en 2022 pour une dépense totale de la CCB2V de 34,63 €



Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) / BAFD

Le titulaire du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) est autorisé à encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et adolescents en Centres de vacances ou de loisirs. Il est capable, notamment, d'assurer la sécurité physique et morale des mineurs, de participer au sein d'une équipe à la mise en œuvre d'un projet pédagogique, d'encadrer et d'animer la vie quotidienne et les activités des jeunes.

La CCB2V en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement des Vosges organise des sessions de formations BAFA base et approfondissement. Ces formations ont lieu dans les locaux de notre partenaire à Epinal.

La CCB2V finance sous certaines conditions une partie du brevet. La demande doit être formulée avant le démarrage de la formation. L'aide à la formation BAFA est proposée aux personnes de plus de 17 ans et résidant l'une des 34 communes de notre territoire intercommunal.

La CCB2V prend en charge à hauteur de 50% le coût de la formation, toutes aides déduites de la CAF (ou MSA).

Entre 2014 et 2022, 167 formations BAFA et 13 formations BAFD ont été aidées.

7 jeunes en ont bénéficié en 2022 pour un montant de dépenses total de 1 959,27 €.





La Convention Territoriale Globale (CTG)

La CCB2V s'est engagée au côté de la Caisse d'Allocations Familiales, du Conseil Départemental et de la Mutualité Sociale Agricole de Lorraine dans une démarche partenariale et collaborative via la Convention Territoriale Globale (CTG).

Le sens de la démarche

La CTG est une convention-cadre politique et stratégique qui permet d'élaborer et de mettre en œuvre un projet social de territoire partagé :

- sur les champs d'interventions communs : accès aux droits et inclusion numérique, petite enfance, parentalité, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale, logement et habitat.
- adapté aux enjeux du territoire et à la diversité des besoins sociaux des habitants (information, accessibilité aux services, prise en compte des besoins spécifiques des familles...)
- pour une impulsion nouvelle du partenariat en faveur du développement global des territoires : vers l'action publique sociale de demain...
- constituant un levier pour déployer la politique et les priorités stratégiques de la Caf des Vosges au plus près des besoins des familles.

Point financier

Dépenses de fonctionnement : 27 499,17 €

Recettes de fonctionnement : 8 107,70 €



0,8 ETP

- 8 comités techniques
- 2 comités de pilotage
- 135 participants à l'ensemble des réunions
- 16 fiches actions élaborées en fonction du projet de territoire

Soutien aux associations

Quatre dossiers de demande de subventions ont été présentés lors du conseil communautaire du 23 juin 2022.

Ce dernier a attribué des aides financières pour soutenir :

- Les associations l'Union cycliste de la Vallée de la Vologne avec le Tennis Club de Docelles pour l'organisation d'une marche gourmande : 500 €
- Association d'Animation de Gugnécourt et ses Environs (AAGE) pour l'organisation d'un concert : 450 €
- Association Amicale Sportive et Culturelle pour l'organisation du Printemps des Mots : 2000 €
- Association Compagnie des Joli(e)s Mêmes pour le Tambouille Festival : 5000 €

Aussi, la communauté de communes a soutenu financièrement la Compagnie des Joli(e)s Mêmes dans la mise en place des ateliers théâtre sur le territoire (Brouvelieures, Cheniménil et Fays) à hauteur de 3 737€.





Piscine

En 2022, les contraintes sanitaires liées à la crise COVID disparaissent. Ainsi nous pouvons dresser le premier bilan d'une année complète d'exploitation. Les résultats sont à la hauteur des objectifs fixés. L'ensemble des activités proposées connaissent un vif succès, toutes ont été pérennisées et une section école de sauvetage pour les plus de 14 ans a vu le jour en septembre 2022.

Qui fréquente la piscine :

- 1600 abonnés au temps
- 160 enfants à l'école de natation et de sauvetage répartis sur 13 cours par semaine.
- 330 inscrits aux activités hebdomadaires
- 18 écoles ou RPI
- 3 collèges
- 1 lycée
- 3 associations
- 85 % des usagers résident sur le territoire de la communauté de communes.

Budget de fonctionnement de l'équipement :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 610 101 euros pour des recettes 151 141 euros. Ce qui représentent un reste à charge pour la collectivité de 458 960, montant conforme aux prévisions budgétaires.

Les moyens humains :

L'équipe composée initialement de 4 maitres-nageurs, 2 agents techniques, 2 agents d'accueil et d'entretien et d'un directeur s'est étoffée cette année de 2 agents d'entretien à ½ temps.

Nombre d'entrées par type de d'activité :

Entrées	2021	2022
Public	8 633	15 520
Activités	2 684	5273
Scolaires	6 811	9796
Ecole de natation	2 184	3900
Clubs	556	1026
Unss	104	70
Centre aérés et assimilés		251
Divers (téléthon, agréments, fête de l'école de natation)		287
Total	20 972	36 123



Piscine

Les activités organisées :

4 cours d'aquagym pour 100 places

5 cours d'aquabike pour 70 places

5 cours d'aquatrainig pour 90 places

4 cours d' aquaseniors pour 120 places

13 cours d'école de natation pour 160 places

1 jardin d'eau : entre 5 et 8 familles par dimanche

1 créneau aqua santé le jeudi matin de 8h30 à 10h00 pour « les toujours jeunes »

35h d'ouverture au public

Accueil de 3 associations sportives

20h/semaine réservées aux scolaires

Les travaux effectués :

Réfection selle béton du support rail de la coupole en avril 2022

Réfection des plafonds des douches pendant la vidange hivernale

Les évènements :

- Tous les enfants de l'école de natation ont pu participer à la fête de l'école de natation animée sur plusieurs séances en fonction des groupes concernés. Une baignade ludique avec les parents a ainsi été proposée au groupe éveil, les niveaux 1,2 et 3 ont profité d'une demi-journée sur la structure gonflable et les niveaux 4 et 5 ont passé un après à la base de loisir de Saulxures accompagnés des 4 maitres-nageurs.

- Le téléthon, organisé avec les toujours jeunes a réuni 110 nageurs pour un total de 287 km réalisés

- Une journée challenge toujours jeunes, pendant laquelle nos séniors se lancent sur des défis tout aussi drôles que techniques.

Ecole des Arts, Vallons des Vosges

La CCB2V a pour compétence la gestion de l'Ecole des Arts, Vallons des Vosges. Cette école enseigne la pratique de la musique et de la danse pour développer le plaisir de la découverte et la pratique d'un art vivant, favorisant l'épanouissement et la sensibilité des petits et des plus grands.

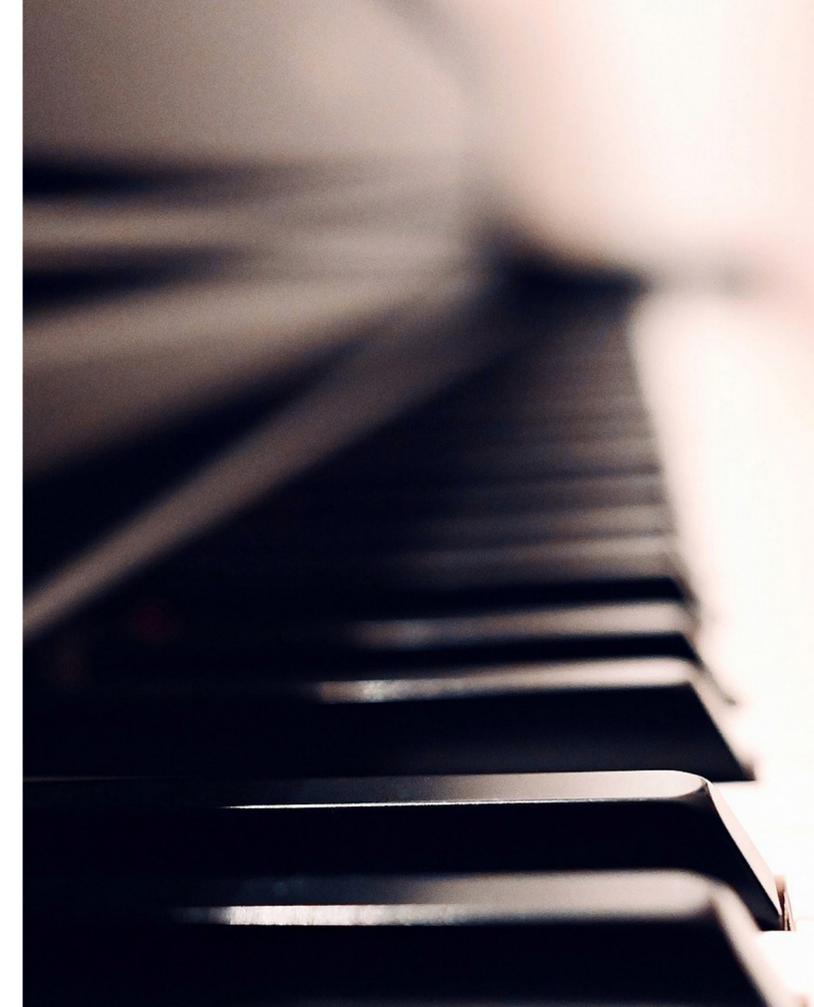
Activités réalisées par l'EAVV en 2022 :

Les enseignements des disciplines musique et danse s'appuient sur les textes nationaux afin de dispenser un enseignement qui répond à une progression par cycle. Les différentes activités de l'EAVV permettent de faire bénéficier au plus grand nombre, de pratique artistique et de moments de médiation et de diffusion culturelle.

Les cours hebdomadaires individuels de pratique instrumentale sont complétés par la formation musicale et l'accès à des pratiques collectives.

Danse	Effectif
Classique : initiation, débutants et confirmés	19
Modern'Jazz : initiation, débutants et confirmés	14
Eveil danse	6

Pratique de l'instrument	Effectif
Batterie/percussions	11
Piano	24
Guitare	25
Flûte traversière	4
Cuivres	6
Pratiques collectives :	
Accompagnement chant	6
Groupes de musiques actuelles	11
Ensemble de flûtes	4
Ensemble Jazz	15
Chant choral	7
Formation musicale :	12



Ecole des Arts, Vallons des Vosges

Pratiques collectives : activités permettant à l'élève de mettre en pratique ses acquis instrumentaux et de développer des compétences complémentaires.

Focus sur l'ensemble Jazz :

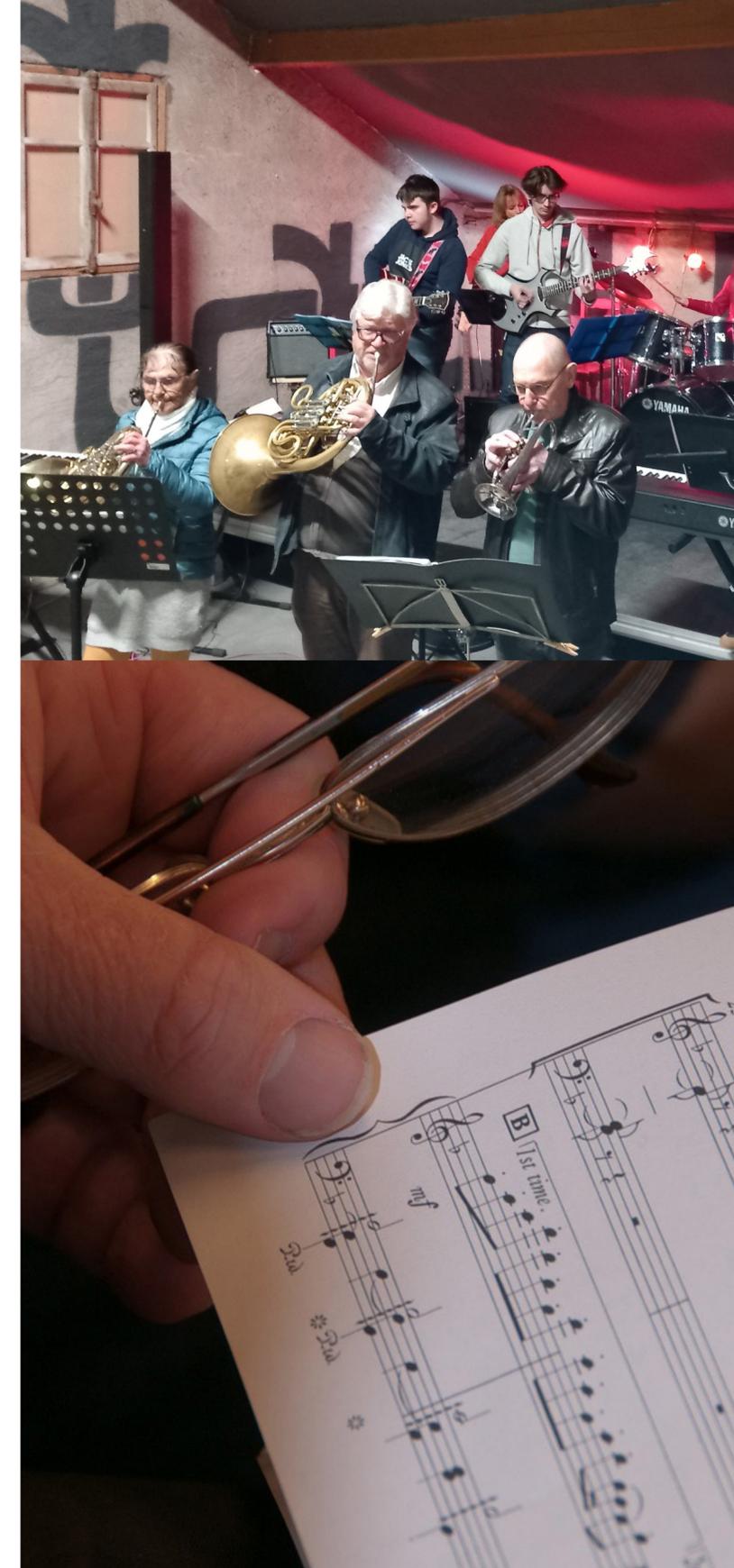
Né cette année, à l'initiative des enseignants de l'EAVV, l'ensemble jazz fédère et met en valeur les élèves autour d'une esthétique. Ce registre rassemble une quinzaine de musiciens de l'école autour de grands standards du jazz. Ils se sont produits sur la scène de la Ferme Culturelle de La Faîte, à Laval-Sur-Vologne, le 15 avril lors de la soirée polyrythmie, partageant le plateau avec des groupes de Nancy pour un moment musical convivial.

Formation musicale : en complément du cours d'instrument, elle vient élargir le champ des compétences de l'élève et lui apporter des connaissances théoriques qui sont réinvesties lors de la pratique instrumentale.

Les interventions scolaires :

Afin de garantir une égalité d'accès à la culture, l'EAVV s'appuie sur la dynamique de l'Education Artistique et Culturelle en intégrant des projets sur temps scolaire. Les élèves des écoles profitent ainsi de l'expertise pédagogique des enseignants de l'école.

- Les disciplines proposées sont la danse, le chant choral et l'éveil musical
- Le volume horaire de 12H/classe soit 1/3 du temps annuel dédié à l'Education Artistique et Culturelle est régit par l'Education Nationale
- Les projets sont co-construits par l'équipe pédagogique et l'enseignant EAVV intervenant.
- Les enfants bénéficiaires d'actions en temps scolaire mettent en valeur leur travail lors de manifestations portées par leurs écoles : spectacles, portes ouvertes et projets départementaux.
- Les projets favorisent l'interdisciplinarité et le travail collaboratif entre enseignants et intervenants à une échelle départementale



Ecole des Arts, Vallons des Vosges

Chant choral

Ecole	Niveau	Effectif	Volume horaire
Pierrepont-sur-l'Arentèle	CE1-CE2	22	12
Le Roulier	CE1-CE2-CM1-CM2	21	12
Laveline-Dvt-Bruyères	CM1-CM2	18	12
Destord	CM1-CM2	21	12
Domfaing	CE1-CE2	20	12
	CM1-CM2	22	12
Bruyères	CP	18	4
	CE1	21	4
	CE2	26	4
	CM1	21	4
	CM1-CM2	14	4
Laval/Vologne	CE1-CE2	21	12
	CM1-CM2	20	12
TOTAL		286	120

Danse

Ecole	Niveau	Effectif	Volume horaire
Fontenay	PS-MS-GS	20	12
	CP-CE1	15	12
	CE2-CM1-CM2	16	12
Le Roulier	CE1-CE2-CM1-CM2	21	12
Domfaing	CE1-CE2	20	12
	CM1-CM2	22	12
TOTAL		114	72

Evaluations

Afin de compléter les actions d'enseignement et en réponse aux projets pédagogiques portés par les enseignants, les élèves participent à des évaluations, leur permettant de se positionner par rapport aux cursus de formation musicale et de danse reconnus au niveau national.

Auditions et diffusion, un événementiel en expansion

L'équipe pédagogique propose aux élèves des projets pluridisciplinaires, présentés sur l'ensemble du territoire communautaire tout au long de l'année.

1ères Notes, échappées, Gala de danse, fête de la musique... sont autant d'occasions de découvrir et faire voyager le travail des élèves sur la communauté de communes. Ces temps de représentation et de rendu s'appuient sur la volonté de mettre l'élève en situation de jeu face à un public et de rendre visible l'enseignement dispensé. Les échappées s'articulent autour d'esthétiques ou de thématiques.



Ecole des Arts, Vallons des Vosges

Point financier :

Dépenses fonctionnement : 148 373€

Recettes fonctionnement : 20 296€

Reste à charge : 128 077€

Chiffre(s) clé

6 professeurs chargés des missions d'enseignement (3,91 ETP)

Plus de 68 heures d'enseignement/semaine

164 inscriptions aux différentes disciplines de l'école

Agenda

Date	Classe	Lieu
12 au 17 déc. 2022	Ensembles, instruments + classes de danse	Salles de cours, Bruyères et Docelles
04.01.23	Portes ouvertes, ensemble Jazz	Salle de cours, Champ-Le-Duc
05.05.23	1ères Notes	Salle polyvalente, Fontenay
15.05.23	Ensemble Jazz	La Faîte, Laval-sur-Vologne
13.05.23	Gala de Danse	Salle multi-activités, Docelles
23.05.23	Classes chantantes, projet départemental	Souris verte, Epinal
03.06.23	Musiques actuelles	Printemps des Mots, Bruyères
14.06.23	Echappée Flûtes	Accueil périscolaire, Gugnécourt
21.06.23	Fête de la musique, toutes classes	Salles Chanzy, Bruyères
24.06.23	Fête de la musique, musiques actuelles	Cours de l'école, Champ Le Duc
06.2023	Stage de découverte chant choral	Salle Chanzy, Bruyères





Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle 2022

Le CTEAC est impulsé par le Ministère de la Culture et le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et des Sports pour la généralisation de l'éducation artistique et culturelle. A l'échelle de la communauté de communes, il vise à créer une dynamique collégiale durable d'éducation artistique, culturelle et citoyenne sur un territoire. Le contrat permet de mener une politique concertée, au regard des moyens alloués par l'Etat (Académie, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Département), et la CCB2V. La contractualisation, renouvelable, se fait sur 3 ans. L'année 2021-2022 est la 3ème année du contrat actuel.

Ses objectifs

- Décliner l'Éducation Artistique et Culturelle et l'adapter à un territoire et à ses habitants grâce à un maillage institutionnel au service de la culture et du dynamisme local
- Développer des activités qui complètent et enrichissent les enseignements.
- Permettre aux élèves d'accéder au patrimoine et au domaine de la création.

L'action culturelle s'inscrit dans le projet d'école ou d'établissement, qui doit comporter un volet artistique et culturel. Ces actions dépassent le cadre scolaire afin de mettre en place un véritable parcours d'éducation artistique et culturelle à destination des habitants du territoire.

Des enjeux croisés du territoire aux établissements scolaires

Les établissements scolaires du territoire bénéficient d'actions et d'accompagnement dans le montage et la réalisation de projets culturels faisant intervenir des artistes et professionnels de la culture. La CCB2V coordonne les actions, accompagne les établissements scolaires et les artistes, favorisant le bon déroulement des actions.



Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle 2022

Un rôle de pivot pour la communauté de communes, favorisant les initiatives en faveur du plus grand nombre

Les projets culturels et artistiques sont co-construits par l'équipe pédagogique et l'artiste. La démarche prend appui sur une structure culturelle et des professionnels qui enrichissent les projets par la diversité et la spécificité de leurs regards.

Les projets fédérateurs 2021 - 2022

Le CTEAC de la CCB2V s'est décliné en 6 projets distincts :

- «Partage sonore» : musique, arts plastiques et danse
- « Mots en partage » : ont convergé dans le temps dédié au rendu et les œuvres à rencontrer lors du Printemps des Mots.
- « Tour du monde artistique » : s'est décliné sur 2 écoles autour des disciplines du chant et de la musique du monde
- « Pwanga Ni Pui » : projet de chant choral à dimension départementale
- Résidence d'artiste : dimension départementale
- Opération lecture : à destination des lycéens de l'établissement Jean Lurçat de Bruyères

Titre	Dénomination	Temps scolaire/ hors temps scolaire	Bénéficiaires	Heures d'interventions
Opération Lecture : Nuit de la lecture - Jeunes en librairie	Lycée JEAN LURCAT	TS	198	20
Les mots en partage	COLLEGE CHARLEMAGNE, ECOLES PRIMAIRES : CHENIMÉNIL, LÉPANGES/VOLOGNE, BRUYÈRES, JUSSARUPT, LE ROULIER DVT BRUYERES	TS	256	215
Partage sonore	ECOLES PRIMAIRES : CHAMP-LE-DUC, LA NEUVEVILLE- DEVANT-LEPANGES, ALSH et CRECHE DE BRUYERES, RELAIS PETITE ENFANCE	TS/HTS	178	162
Pwanga ni pui	ECOLE PRIMAIRE - GRANDVILLERS	TS	18	15
Résidence artiste	ECOLE PRIMAIRE - GRANDVILLERS	TS	18	8
Tour du monde artistique	ECOLES PRIMAIRES : BROUVELIEURES, DOMFAING	TS	86	50
TOTAL			754	470



Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle 2022

Bilan financier 2021-2022

Dépenses de fonctionnement : 35 126 €

Recettes de fonctionnement : 55 252 €

Financement	Total
Communauté de Communes	8300
Communauté de Communes (poste de coordinateur)	11826
Conseil départemental	8000
DRAC Grand-Est	7238
DRAC Grand-Est (Avance N-1)	12000
Etablissements scolaires	3132
Jeunes en librairie	1300
Pass culture	900
Coopératives scolaires	700
Canopé	550
FSE	425
Associations de parents d'élèves	425
Familles	411
Total recettes	55252

Le CTEAC en chiffres :

- 754 bénéficiaires d'actions d'éducation artistique et culturelle
- 13 artistes intervenants dans les domaines de la lecture, des arts de la scène, de la musique et des arts plastiques : Messa Saltzmann, l'Antre Sonore, Cie des 3 trésors, Linda De Carvalho, la Cie des Joli(e)s Mômes.
- 41 Classes concernées, 754 bénéficiaires d'actions d'éducation artistique et culturelle dont 282 élèves du secondaire, - 431 élèves de l'élémentaire et 59 enfants en périscolaire et extrascolaire
- 406 heures d'interventions d'artistes et de professionnels de la culture en temps scolaire, 17H30 en Hors temps scolaire.
- En complément des interventions des artistes, Mme MARCHAL, enseignante Danse de l'Ecole des Arts, Vallons des Vosges est intervenue à l'école élémentaire de Champ-le-Duc, dans le cadre du projet « Partage sonore » pour un volume horaire de 51H
- 1 agent identifié comme personne ressource pour l'expertise technique et la connaissance du territoire, sur le suivi de projets à hauteur de 0.43 ETP.

Assainissement

La ressource en eau n'est pas inépuisable. C'est pourquoi les eaux usées doivent être épurées afin de préserver le milieu naturel et ainsi lui permettre d'être en capacité de fournir une eau de qualité. Pour faire face à cet enjeu, la CCB2V se mobilise au quotidien pour l'assainissement.

La compétence assainissement se caractérise par :

- La construction, l'entretien, l'exploitation et la gestion des systèmes d'assainissement collectif (réseaux de collecte des eaux usées et des stations d'épuration)
- Le contrôle des installations d'assainissement non collectif.

L'eau usée est gérée dans le cadre d'un budget annexe assainissement où, conformément au caractère industriel et commercial du service, les dépenses doivent être équilibrées par des ressources propres tant en section de fonctionnement, qu'en investissement.

Sa principale ressource est la redevance d'assainissement pour financer la collecte et le traitement des eaux usées.

L'eau pluviale, de compétence communale, peut aussi constituer une cause de pollution par les impuretés et résidus qu'elle capte en s'écoulant en milieu urbain. En outre, s'ajoute un risque d'inondation. En effet dans la nature, les eaux de pluie s'infiltrent pour alimenter les nappes souterraines, ruisseaux et rivières. A l'inverse en ville, les toitures, terrasses, allées, places, trottoirs et chaussées imperméabilisent les surfaces. Le ruissellement devient alors prépondérant et rend nécessaire la maîtrise de l'écoulement de ces eaux.



Assainissement

Assainissement collectif

L'assainissement collectif désigne par définition un système d'assainissement dans lequel les eaux usées sont collectées et acheminées vers une station d'épuration collective. Il comprend les équipements de traitement ainsi que le réseau de collecte.

Le zonage d'assainissement consiste en une délimitation, sur la base d'études technicoéconomiques, des zones dans lesquelles les eaux usées sont ou seront collectées et traitées par la collectivité d'une part, et, d'autre part, des zones dans lesquelles elles sont ou seront traitées par des systèmes d'assainissement non collectif.

Le zonage est une orientation des secteurs vers un système d'assainissement collectif ou non collectif.

Quelques chiffres

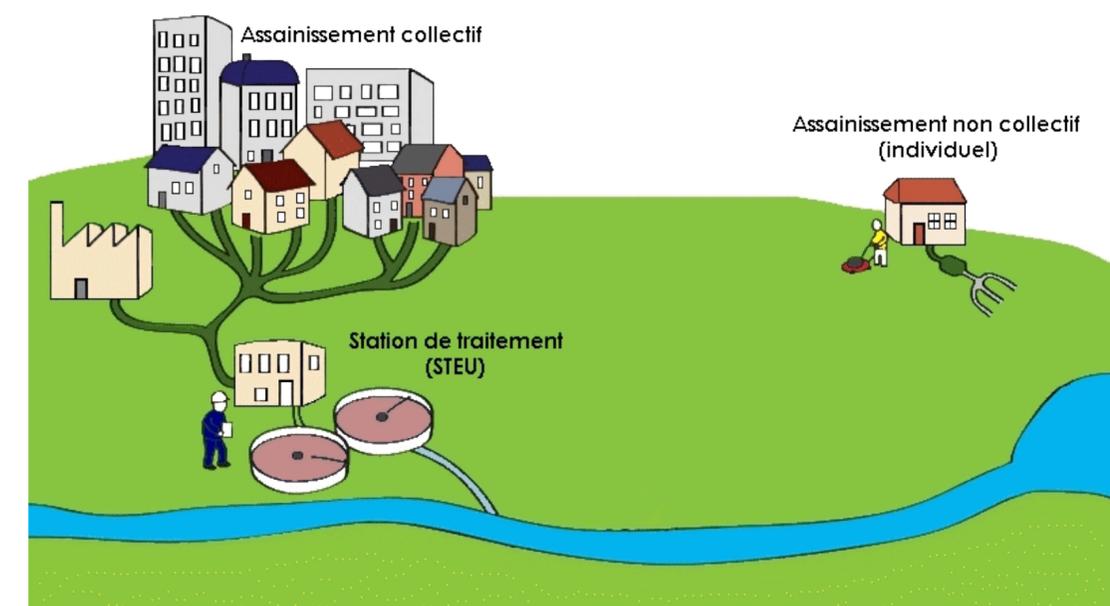
En 2022, près de 600 000 de m³ soit 0.6 milliard de litres d'eau ont été traités dans les six stations d'épuration.

- 29 bilans d'autosurveillance réalisés
- 437.5m³ de boues liquide épandu en valorisation agricole
- 281.8 tonnes de boues produites et évacuées en compostage
- 1 contrôle de l'autosurveillance l'agence de l'eau (2 sites)
- 1 contrôle de la police de l'eau (1 système épuratoire)

Les 9 communes en zonage d'assainissement collectif :

Bruyères
Laval sur Vologne
Champ le Duc

Lépanges sur Vologne
Docelles
Cheniménil
Herpelmont
Laveline devant Bruyères
Brouvelieures



Assainissement

Assainissement non collectif

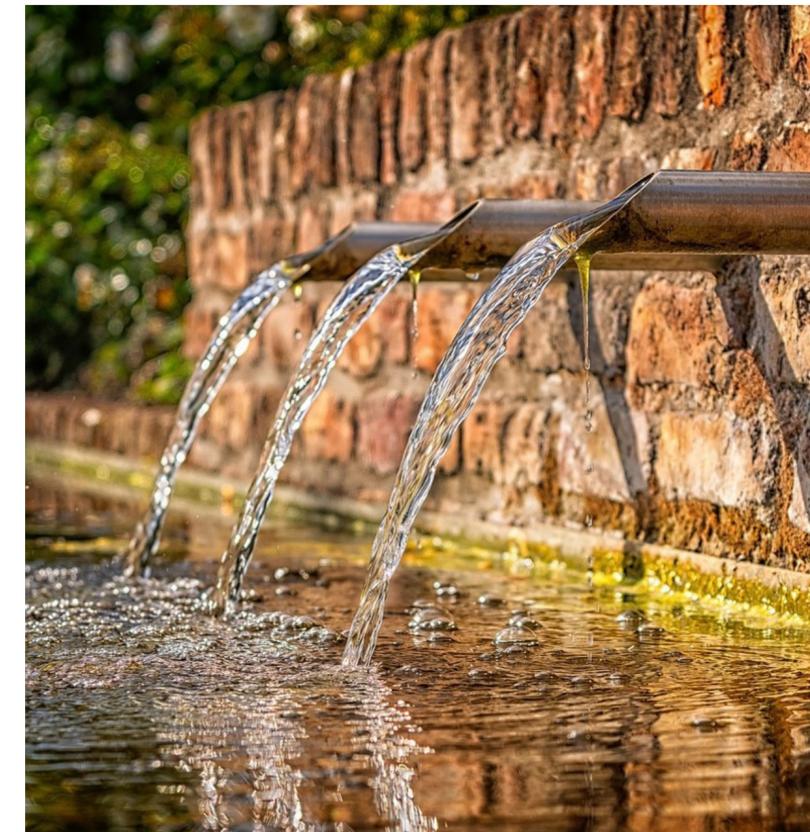
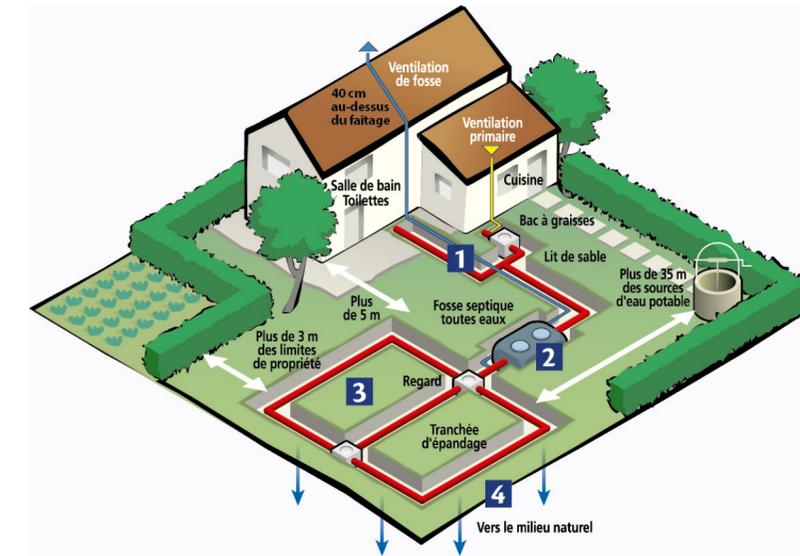
Appelé également assainissement autonome ou assainissement individuel, l'Assainissement Non Collectif (ANC) désigne toutes les installations individuelles de traitement des eaux usées domestiques. Comme son nom l'indique, l'assainissement non collectif concerne les habitations qui ne sont pas reliées à un réseau public et collectif d'assainissement

La CCB2V a transféré au Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif la compétence « contrôle ». Le SDANC réalise des diagnostics chez les particuliers. Dans le cas d'une non-conformité de l'installation par rapport à la loi, les propriétaires ont l'obligation de réhabiliter l'installation dans un délai de 4 ans (1 ans en cas de vente). Un contrôle est obligatoire dans le cas d'une vente immobilière.

Fin du 2ème programme de réhabilitation des ANC :

96 systèmes d'assainissement autonomes ont été réhabilités dans le dernier programme porté par la Communauté de communes et aidé par l'Agence de l'eau et le Département des Vosges.

La communauté de communes a accompagné administrativement les propriétaires dans leurs démarches. Elle a également recruté, via un marché public, les entreprises pour réaliser les travaux de mise en conformité des installations. Elle a avancé aux particuliers le coût des travaux et a facturé les acomptes ainsi que le solde, déduction des subventions. L'agence de l'eau ne prévoit pas de subvention pour la réhabilitation d'ANC dans son 11ème programme (2019-2024).



Assainissement

Patrimoine

Afin de garantir la collecte, le transport et la dépollution des eaux usées, la CCB2V possède et exploite :

- 6 stations d'épuration (5 boues activées et 1 plantée de roseaux)
- 13 postes de relevage
- 20 déversoirs d'orage
- 5.5 Km de linéaire de réseau (hors branchement)

Les principales causes de non-conformité sont liées à la collecte des eaux usées, au non raccordement de tous les habitants et au volume trop important d'eaux claires parasites (eaux de pluie, eaux de source, ...) qui, mélangées aux eaux usées, en rendent difficile le traitement.

Fonctionnement du service

Nous devons garantir :

- Le bon fonctionnement des systèmes épuratoires
- Le renouvellement, la mise aux normes, la réparation et le contrôle des installations de collecte et de traitement des eaux usées
- Le traitement et l'évacuation des boues et des déchets
- L'information aux usagers, aux services d'urbanisme, aux notaires, aux collectivités et aux entreprises
- La facturation aux usagers.



Assainissement

Redevance assainissement

Laveline devant Bruyères / Bruyères / Laval sur Vologne / Champ le Duc / Lépages sur Vologne / Docelles / Cheniménil				
Titres	Part fixe	Tarif collecte	Tarif traitement	Tarif total collecte + traitement
Tarifs 2021	46,66 €	0,58 €/m3	1,81 € €/m3	2,39 €/m3
Tarifs 2022	48,00 €	0,59 €/m3	1,85 € €/m3	2,44 €/m3
Herpelmont				
Tarifs 2021	46,66 €	0,58 €/m3	0,180 €/m3	0,76€/m3
Tarifs 2022	48,00 €	0,59 €/m3	0,184 €/m3	0,78 €/m3
Taxe de l'agence de l'eau pour toutes les Commune de la CCB2V				0.233 €/m3

Ressources humaines

Le service assainissement est composé de 3,6 personnes. Sous l'autorité du responsable de service, 2 agents interviennent pour assurer le bon fonctionnement des installations et ouvrages

A cela s'ajoute une agente administrative (facturation et relation client)

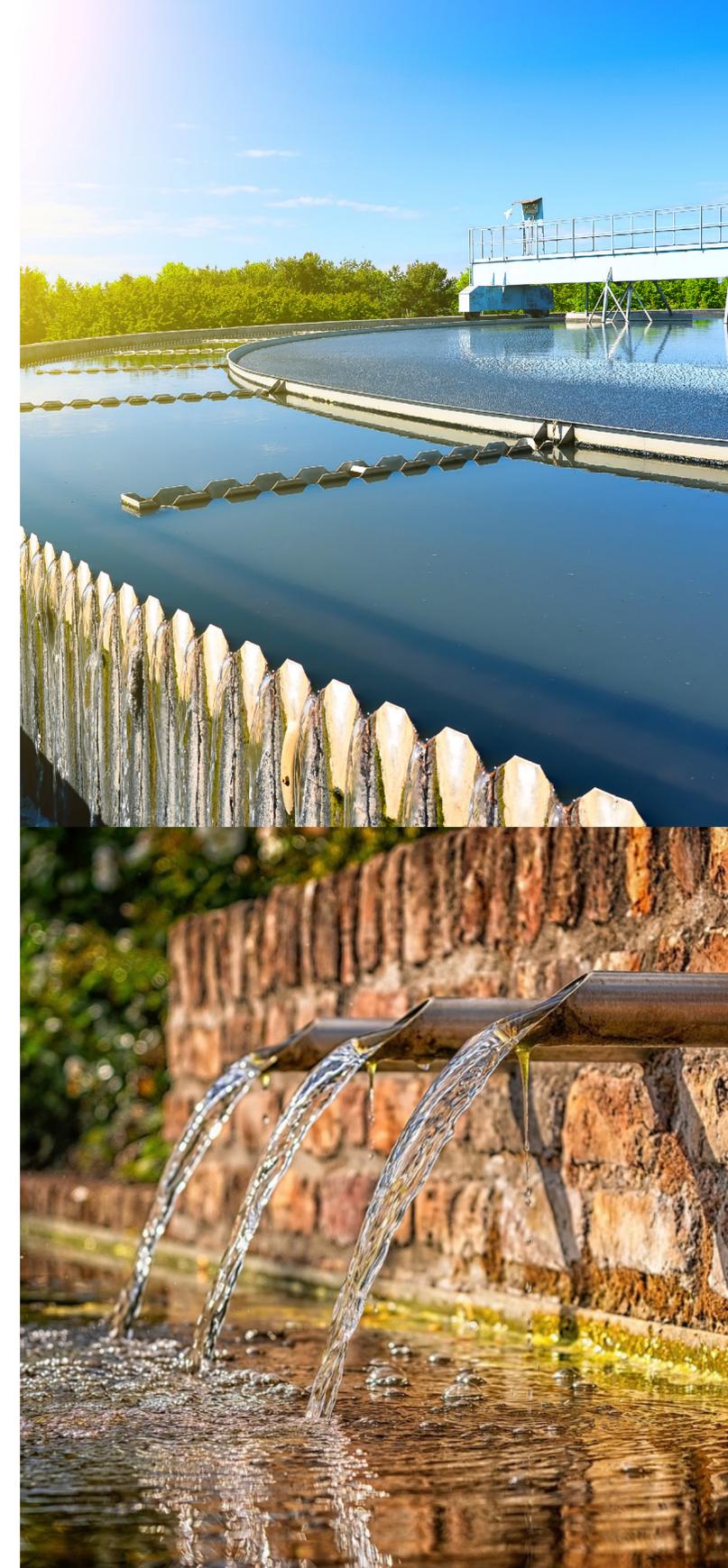
- 1 contractuel (1 ETP)
- 3 titulaires (2.6 ETP)

Cet effectif est constant par rapport au 31 décembre 2021

La répartition du service est de 3 hommes pour 1 femme

Budget 2022

Recettes	Dépenses	Bilan
CA fonctionnement 2022		
1 160 607,89	1 039 286,12	121 321,77
CA investissement 2022		
1 023 675,94	932 487,47	- 91 188,47
Solde cumulé		30 133,30



Assainissement

Projets réalisés en 2022, assainissement collectif

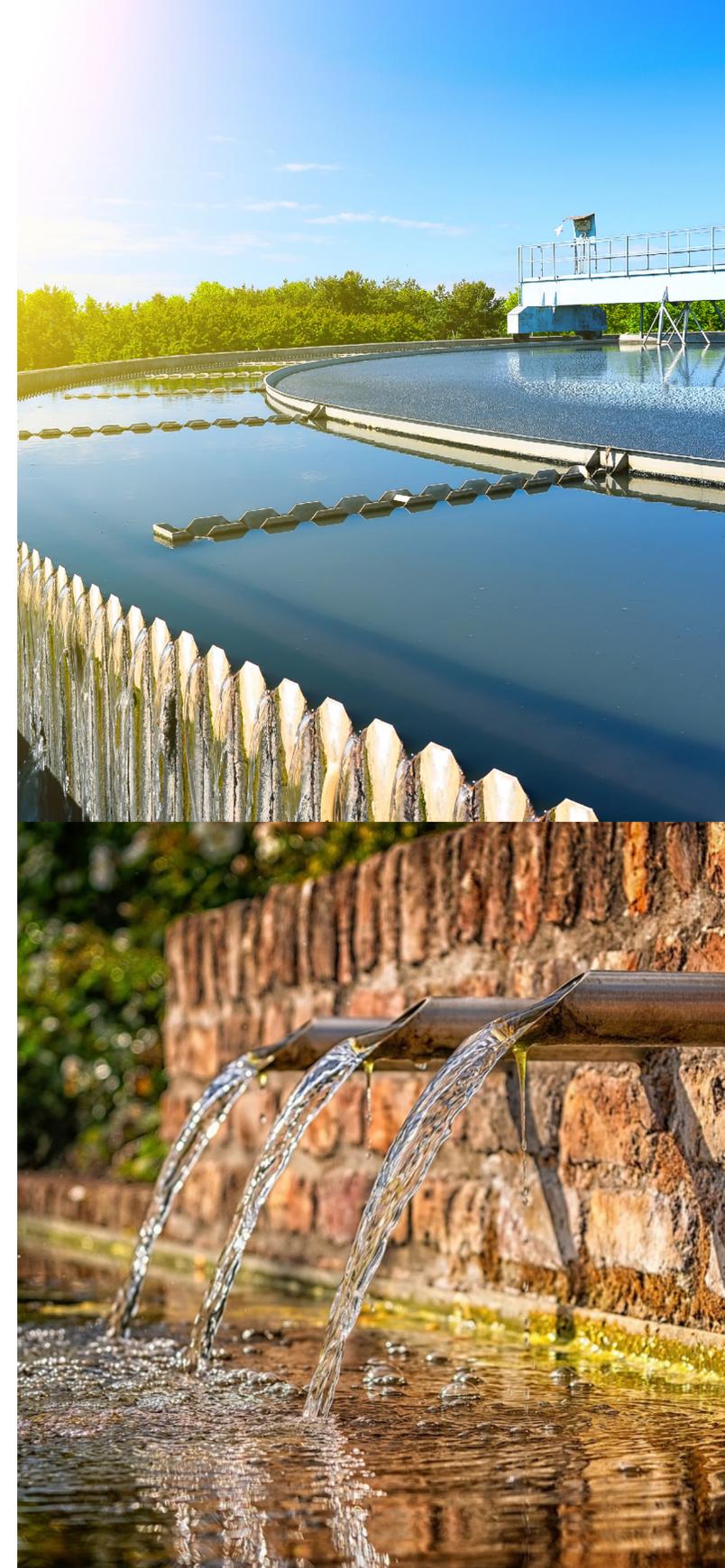
- Réhabilitation du local boues avec le renouvellement de pompes et de la préparation polymère
- Réutilisation des eaux usées traitées afin d'économiser l'eau potable et nettoyer automatiquement le clarificateur
- Modification d'une canalisation de boues pour raison de sécurité et d'optimisation de remplissage de benne
- Entretien majeur d'une centrifugeuse
- Remplacement d'une armoire électrique avec son socle béton
- Remplacement de pompes immergées pour les stations et les postes de relevages
- Création de 6 branchements
- Remplacement d'un caillebotis
- Rescellement ou remplacement de 8 tampons

Nouveau programme pluriannuel

Suppression ECP secteur rue de Verdun, rue du Lavoir, 1/3 place Stanislas	Bruyères	320 000,00€
Suppression ECP secteur 1/3 place Stanislas, rue des chenelles, peute pierre	Bruyères	305 000,00€
Suppression ECP secteur rue de l'église 1/2, rue de la mairie	Lépanges	295 000,00€
Suppression ECP secteur rue de l'église 1/2, rue de la bolle	Lépanges	245 000,00€
Suppression ECP secteur rue du haut de la coté et Grande rue	Cheniménil	274 000,00€

Travaux assainissement - Lépanges - Tranche N°4

La STEP de 1200 équivalent habitant est achevée, elle a été mise en eau le 11 avril
Le montant total des travaux est de 1 411 439.79 € HT soit 1 693 727, 75 € TTC.
La station n'est pas réceptionnée pour cause de présence de réserves





Voirie

Pour concourir à l'efficacité, un règlement de voirie a été élaboré et validé par le conseil communautaire. Ce règlement a pour but de clarifier la compétence voirie et ainsi avoir une meilleure gestion entre les différents intervenants (concessionnaires, entreprises...) et les services techniques.

Travaux courants :

- Remboursements par conventions déneigement et salage saison 2021/2022 : remboursement sur demande des collectivités, pour un montant de 12 279,57 €
- Fauchage et débroussaillage des accotements : titulaires du marché : Edouard Houillon et Frédéric Barrée, 2 passes annuelles, pour un montant de 19 351,08 €
- Réfection nids de poule et diverses fournitures et interventions en régie
- VI 46 : Docelles / Le Boulay : gestion des eaux aux abords d'une habitation
- VI 15 : Grandvillers/ Fremifontaine
- VI 53 : Gugnécourt / RD 159 Bis
- VI 20 : Nonzeville / RD 159 Bis
- VI 42 : Fontenay / Dompierre
- VI 40 : Cheniménil / Jarménil
- VI 51 Herpelmont / Laveline du Houx : Curage de fossés et / ou dérasement

Montant des réalisations des travaux d'entretien : 54 860.54 €

Bâtiment communautaire : Réhabilitation du sous-sol

- Mise aux normes des installations électriques
- Création d'un local d'archives
- Création espace atelier avec ouverture fenêtre châssis soufflet

Montant des investissements bâtiment communautaire : 23 717,43 €



Voirie

Travaux ponctuels

- VI 37 : Cheniménil à la route départementale 11 (Bruyères / Epinal) : reprofilage, rebouchage des nids de poules et application d'un enduit bicouche
- VI 15 : Grandvillers / Fremifontaine : enduit largeur de chaussée, renforcement d'accotement sur 100 ml
- VI 21 : Destord / Sainte Hélène : enduit largeur de chaussée.
- VI 7 : Fays / Lépages sur Vologne : recalibrage et curage du fossé et renforcement d'accotement sur 75 ml
- VI 11 : Laval sur Vologne : renforcement d'accotement sur 375ml
- VI 28 : Deycimont / Lépages sur Vologne : suppression d'un ancien ouvrage (nid de poule en formation) à la suite d'une déformation de la chaussée soit 7m² de voirie
- VI 6 : Lépages sur Vologne / Prey : création d'un fossé à proximité de la STEP sur 70ml avec exutoire dans la Vologne
- VI 3 : Jussarupt / Granges-sur-Vologne : rebouchage des nids-de-poule, enrobé à chaud
- VI 14 : Vervezelle à la route départementale 420 : point à temps automatique pour mise en œuvre d'enduit superficiel avec rebouchage des nids de poule au préalable sur 700m²
- VI 57 : Domfaing à Belmont sur Buttant : point à temps automatique pour mise en œuvre d'enduit superficiel avec rebouchage des nids de poule au préalable sur 1300m²
- VI 1 : Beauménil / Fiménil : curage fossé à la suite de l'orage et reprofilage partiel de la chaussée
- VI 25 : La Neuveville devant Lépages : rebouchage des nids-de-poule, enrobé à chaud
- VI 27 : Le Boulay / Saint-Jean-du-Marché : curage fossé, nettoyage exutoire
- VI 51 : Herpelmont / Laveline du Houx : reprofilage et réparation de la couche de roulement en enrobé 150kg/m² et mise à niveau des accotements
- VI 33 : Le Roulier devant Bruyères / Charmois devant Bruyères : reprofilage et réparation de la couche de roulement en enrobé 150kg/m², dérasement et curage des fossés et mise à niveau des accotements
- VI 21 : Destord / Sainte Hélène : remplacement de la glissière de sécurité
- VI 46 : Docelles / La Neuveville devant Bruyères : implantation d'une glissière de sécurité.

Montant des réalisations des travaux voirie : 342 675.38 €